

Avis

Pour une jeunesse
en marche vers
l'égalité entre
les femmes et
les hommes —
Mémoire sur la
future stratégie
d'action jeunesse
2005-2008

Juin 2005

Cet avis a été adopté lors de la 206^e assemblée des membres du Conseil du statut de la femme le 20 juin 2005.

Les membres du Conseil sont Diane Lavallée, présidente, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

**Coordination à la Direction
de la recherche et de l'analyse**

Betty Guedj

Recherche et rédaction

Nathalie Roy

Collaboration

Lucie Bélanger

Ginette Plamondon

Rédaction du résumé

Johanne Roy

Soutien technique et révision

Francine Bérubé

Éditeur

Conseil du statut de la femme

Service des communications

8, rue Cook, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851

Télécopieur : (418) 643-8926

Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>

Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-44791-3

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

RÉSUMÉ

Préoccupé par l'avenir de la société québécoise, le Conseil du statut de la femme (CSF) commente le document de consultation sur la future Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement du Québec. Le CSF aborde chacune des orientations présentées dans le document gouvernemental et propose d'y inscrire le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. La transmission des valeurs d'égalité chez les jeunes est essentielle pour s'assurer que chacune et chacun puisse développer son plein potentiel et bâtir la société de demain. À cet égard, le Québec a déjà une bonne longueur d'avance et la prochaine stratégie d'action jeunesse est l'occasion de consolider nos acquis et d'aller encore plus loin dans notre recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette stratégie devrait donc tenir compte des besoins et des caractéristiques souvent différenciées de cette population, notamment au regard du sexe. Le Conseil croit que le gouvernement devrait introduire l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'élaboration de sa stratégie jeunesse comme mesure préventive. De cette façon, les actions et les services gouvernementaux destinés aux jeunes seraient mieux adaptés et permettraient d'atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le souci d'améliorer le soutien aux jeunes, le Conseil approuve le renforcement des liens intergénérationnels par l'instauration de pratique de mentorat. Le CSF déplore depuis longtemps que les femmes soient sous-représentées dans les carrières scientifiques et techniques. Le mentorat permettrait d'accorder une attention particulière dans les milieux de travail pour faciliter l'insertion des jeunes femmes dans les métiers à prédominance masculine et des jeunes hommes dans les métiers à prédominance féminine.

Par ailleurs, pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes, le Conseil croit que des interventions de promotion sont nécessaires au niveau de l'acquisition de saines habitudes de vie telles que l'alimentation, l'activité physique, l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues. À ce chapitre, le CSF reconnaît l'importance du rôle des parents mais également du milieu scolaire qui constitue un lieu d'intervention privilégié. La nouvelle stratégie d'action jeunesse devra aussi lutter contre la détresse psychologique des jeunes et le décrochage scolaire. Pour ce faire, le CSF recommande que la Stratégie d'action jeunesse crée des conditions pour soutenir les établissements scolaires et leurs partenaires dans l'implantation d'une approche globale et concertée, telle l'École en santé, auprès des jeunes et de leur milieu.

Le CSF croit également qu'il y a urgence d'agir sur l'hypersexualisation des jeunes filles et les relations sexuelles précoces qui menacent le développement psychosocial et l'épanouissement des jeunes. Ce phénomène est fort préoccupant et le Conseil encourage le gouvernement à donner suite à son intention d'ouvrir un débat public sur la question. Des mesures doivent être mises en place pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes et établir des relations respectueuses et égalitaires entre les partenaires des deux sexes.

L'école joue un rôle important et irremplaçable dans l'acquisition de connaissances et d'habiletés. Le Conseil souhaite donc que le gouvernement continue de souscrire au principe de démocratisation scolaire. Il nous apparaît important de viser la réussite scolaire et de s'assurer que les initiatives en ce sens n'aient pas pour effet de maintenir les garçons et les filles dans des rôles sociaux traditionnels et stéréotypés. Dans le même sens, le CSF recommande d'intervenir, dès le jeune âge, par une information scolaire et professionnelle assurant une diversification des orientations des garçons et des filles.

Une fois prêts à intégrer le marché du travail, les jeunes doivent pouvoir compter sur des stratégies leur permettant de s'épanouir tant professionnellement que sur les plans personnel et familial. Pour y arriver, il apparaît important que la Stratégie d'action jeunesse fasse une place importante à la conciliation travail-famille et favorise le retour des jeunes en région pour celles et ceux qui désirent y faire carrière et y vivre.

Le Conseil du statut de la femme formule dans ce document une vingtaine de recommandations pour que la Stratégie d'action jeunesse s'inscrive dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes du Québec.

*T*ABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 7 |
| CHAPITRE PREMIER – L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE VALEUR À INSCRIRE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE | 11 |
| CHAPITRE II – AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES..... | 15 |
| 2.1 Favoriser le renforcement des liens intergénérationnels..... | 15 |
| 2.2 Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes..... | 17 |
| CHAPITRE III – AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES | 19 |
| 3.1 Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie | 19 |
| 3.2 Pour une sexualité égalitaire | 21 |
| 3.3 Favoriser l'émergence de rapports égalitaires et exempts de violence dans les relations amoureuses des jeunes..... | 25 |
| 3.4 Mieux lutter contre la détresse psychologique chez les jeunes | 26 |
| 3.5 Des problématiques liées entre elles qui nécessitent des actions globales et concertées | 28 |
| CHAPITRE IV – FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES | 31 |
| 4.1 Soutenir le projet éducatif de tous les jeunes | 31 |
| 4.1.1 Aide financière aux études et autres facteurs favorables à la réussite scolaire | 32 |
| 4.1.2 Les parents étudiants..... | 32 |
| 4.2 Mieux prévenir le décrochage scolaire..... | 34 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE V – FAVORISER L’INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES..... | 37 |
| 5.1 Améliorer la préparation des jeunes et mieux soutenir leur participation au marché du travail | 37 |
| 5.2 Pour une conciliation travail-famille réussie..... | 40 |
| CHAPITRE VI – ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ | 43 |
| 6.1 Accroître l’engagement des jeunes dans leurs milieux de vie | 43 |
| 6.2 Favoriser le retour ou l’établissement des jeunes en région | 45 |
| CONCLUSION..... | 49 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME..... | 51 |
| BIBLIOGRAPHIE | 55 |

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme a participé aux débats entourant la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse et l'élaboration de la politique québécoise de la jeunesse, puis celle du premier plan d'action jeunesse (2002-2005), exprimant à chaque fois sa conviction sur le rôle de cette politique pour permettre à la génération montante de marquer des gains dans la marche vers l'égalité des sexes.

Le document de consultation qui fut déposé le 28 avril dernier dans le but d'initier la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie d'action jeunesse 2005-2008 a donc suscité chez nous un vif intérêt et des attentes légitimes. Le CSF constate que le portrait de la jeunesse annexé au document exposait certaines inégalités quant aux situations vécues différemment par les jeunes de l'un et l'autre sexe. Toutefois, aucun diagnostic posé dans les différents chapitres ne table sur ce portrait sexué et aucune des solutions esquissées dans les choix stratégiques ne tient compte des besoins particuliers des jeunes, filles ou garçons.

Pour bien situer le cadre dans lequel s'inscrit cette consultation du gouvernement du Québec, il convient de rappeler que lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000, il a été convenu de la nécessité pour le Québec de se doter d'une véritable politique de la jeunesse. Cependant, la revendication à l'effet que l'État québécois se dote d'une politique globale pour la jeunesse a été exprimée dès 1985, lors des symposiums tenus au Québec à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse. Une telle politique a donc été rendue publique en 2001 et a été suivie du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Or, celui-ci tire à sa fin. Cette consultation s'inscrit donc dans la préparation de la prochaine stratégie d'action jeunesse pour la période 2005-2008.

Contenu du document de consultation

Les objectifs visés par cette consultation se situent à deux niveaux. D'une part, le gouvernement souhaite valider les orientations et les choix stratégiques qu'il a faits afin de s'assurer qu'ils correspondent réellement aux préoccupations de la jeunesse québécoise. D'autre part, cette consultation doit permettre d'alimenter la réflexion du gouvernement quant aux moyens qui devraient être mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie au cours des trois prochaines années.

Pour bien camper les orientations retenues dans le document de consultation, le gouvernement indique que la stratégie retenue prend appui sur trois éléments de contexte particuliers. Ainsi, les prochaines transformations démographiques que connaîtra le Québec et qui, selon l'évaluation gouvernementale, feront peser des responsabilités accrues sur les jeunes, teinteront les orientations retenues. Deuxièmement, pour actualiser cette stratégie, le gouvernement compte agir de concert avec les divers milieux de vie des jeunes Québécoises et Québécois dans une perspective de recherche de cohérence et de complémentarité des services offerts. Finalement, le gouvernement souhaite que la future Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 permette de

répondre aux besoins de jeunes éprouvant des difficultés particulières, notamment les jeunes autochtones et les jeunes des communautés culturelles. Rappelons que, pour les fins de cette consultation, les jeunes visés sont âgés de 35 ans ou moins.

Le document de consultation se compose de trois parties : le corps et deux annexes importantes. La première partie présente les orientations retenues. Ce sont : améliorer le soutien offert, améliorer la santé et le bien-être, favoriser la réussite éducative, favoriser l'insertion professionnelle et accroître la présence des jeunes dans la société. Pour chacune de ces orientations, des choix stratégiques ont été retenus. Au total, douze choix stratégiques sont actuellement soumis à la consultation. Les orientations et les choix stratégiques seront analysés tout au long de ce mémoire.

En seconde partie, un portrait statistique détaillé est présenté. Ce portrait s'articule autour des cinq orientations préalablement identifiées. Signalons que, parmi les données retenues, quelques-unes sont sexuées. Ceci permet de faire apparaître des problématiques spécifiques aux filles et aux garçons, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes.

En troisième et dernière partie, un bilan des interventions gouvernementales destinées aux jeunes est dressé. Ce bilan recense essentiellement les mesures mises en œuvre par le Plan d'action jeunesse 2002-2005. Le bilan couvre la Politique québécoise de la jeunesse, lancée en mai 2001, et en rappelle les grandes orientations¹ pour ensuite décrire le premier plan d'action qui a servi à la mettre en œuvre (Plan d'action jeunesse 2002-2005) en insistant sur les pistes d'action privilégiées au cours des deux premières années de ce plan.

Le bilan de l'intervention gouvernementale dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2002-2005

L'éducation était à bon droit réaffirmée comme une priorité collective dans le Plan d'action jeunesse 2002-2005. Le document de consultation souligne, en ce sens, la stratégie *Agir autrement* qui fut lancée par le ministère de l'Éducation (MEQ) en 2002. Cette stratégie visait 100 000 élèves du secondaire en milieu défavorisé, afin de promouvoir leur persévérance et leur réussite scolaires. Sont par la suite évoquées d'autres initiatives gouvernementales devant servir la première orientation – engager la société dans une culture de la relève – par le biais de la réussite scolaire, et énumérés les axes de cette orientation qui n'ont donné lieu à aucune initiative spécifique. Il s'agit de la sensibilisation au développement durable, de la promotion de la relève, du transfert des compétences, du développement des liens intergénérationnels et de la participation des jeunes au pouvoir. Le lecteur est amené à comprendre que ces axes devront être mis de l'avant dans la future stratégie.

¹ Les quatre grandes orientations de la Politique sont : engager la société dans une culture de la relève; assurer le développement du plein potentiel des jeunes; faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle; développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

L'orientation d'assurer le développement du plein potentiel des jeunes a été servie, rapporte le document, par des programmes d'aide au logement de même que par la *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille* (du ministère de la Santé et des Services sociaux, MSSS) et par la consolidation des services de base aux 0-17 ans offerts dans les centres de santé et de services sociaux. Le MSSS a mis sur pied divers programmes de soutien aux jeunes familles dans le but de « diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes sociaux et de santé »². La mise en œuvre d'une nouvelle loi – Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – devrait enfin contribuer au développement du plein potentiel de jeunes.

Des initiatives devant servir la troisième orientation de la politique jeunesse, qui est de faciliter l'accès au marché du travail (et d'améliorer la qualité de la vie professionnelle), ont été prises par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Le *Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi pour les jeunes de moins de 25 ans* a été mis en œuvre; le programme *Solidarité Jeunesse* qui avait donné des résultats intéressants dans sa première phase a été reconduit tout comme *Jeunes Volontaires* et *Ma place au soleil*. Ce dernier programme s'adresse aux jeunes mères à l'assistance-emploi et est centré sur l'obtention d'une première qualification. Enfin, d'autres projets pilotes ont été menés par le MESS, en concertation avec le MSSS et l'Association des centres jeunesse du Québec.

L'orientation de développer un sentiment d'appartenance a été servie principalement par la création d'un fonds régional d'investissement jeunesse géré par les forums jeunesse régionaux, relate le document.

Le Conseil, par son mémoire, veut participer à la réflexion autour de la future stratégie d'action jeunesse. Tenant à attirer l'attention des décideurs sur des phénomènes émergents absents du document de consultation, il propose d'élargir les orientations et les choix proposés de façon à tenir compte de ces phénomènes qui caractérisent la jeunesse actuelle. Dans la mesure où la Stratégie d'action jeunesse s'adressera aux jeunes âgés de 15 à 35 ans, elle touchera tous les aspects de la vie de la génération montante. En ce sens, le CSF estime nécessaire que cette stratégie permette de développer une approche transversale et globale à l'égard de la jeune génération et qu'elle mise sur une approche sociétale qui puisse assurer la complémentarité et la cohérence des actions menées par l'ensemble des partenaires dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil souhaite que cette stratégie apporte à tous les jeunes le soutien dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets, et ne pas se limiter à aider les jeunes « à problèmes », qui doivent de toute façon faire l'objet d'une attention particulière.

Dans ce mémoire, le Conseil abordera chacune des orientations proposées dans le document gouvernemental dans la perspective d'asseoir le principe de l'égalité entre les sexes et de défaire les stéréotypes sexistes. Les besoins et les aspirations des jeunes sont façonnés par les caractéristiques de l'époque – prolongement des études, report de

² Secrétariat à la jeunesse. *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 – document de consultation*, Québec, Secrétariat à la communication gouvernementale, ministère du Conseil exécutif, 2005, p. 46.

l'entrée dans la vie active, chevauchement des études et de la maternité, discontinuité dans le cursus études-emploi, décrochage scolaire et autres expressions de la jeunesse d'aujourd'hui. Aussi, il importe de prendre en compte toutes les caractéristiques et les manifestations de cette jeunesse en privilégiant une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et une approche globale d'intervention.

C H A P I T R E P R E M I E R

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE VALEUR À INSCRIRE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

D'entrée de jeu, le Conseil du statut de la femme aimerait attirer l'attention sur le fait que celles et ceux que l'on désigne sous l'appellation générique de jeunes ne forment pas une population homogène. En conséquence, pour le CSF, la Stratégie d'action jeunesse que l'on entend proposer sera gagnante seulement dans la mesure où, au moment d'analyser les situations et les phénomènes, de concevoir les actions et de prévoir leur mise en œuvre, l'on tiendra bien compte des caractéristiques et des besoins souvent différenciés de cette population, notamment au regard du sexe.

Par ailleurs, les jeunes filles et les jeunes garçons ont besoin plus que jamais qu'on leur transmette les clés qui leur permettent de bien comprendre la société dans laquelle ils évoluent et doivent s'insérer, une société que l'on souhaite profondément démocratique et ouverte sur le monde, qui est caractérisée par la diversité et où, enfin, devrait prévaloir, sans compromis, une égalité effective entre les femmes et les hommes.

Cette société dans laquelle les jeunes d'aujourd'hui vivent s'est profondément modifiée et continuera de le faire. Les femmes, par exemple, ont remis en question la place prépondérante qui leur était réservée dans la sphère privée et elles souhaitent de plus en plus participer à tous les secteurs de la société sur une base égalitaire. Sur un plan plus global, le développement des connaissances, des technologies et des sciences, qu'il s'agisse des sciences humaines, des sciences pures ou des sciences appliquées, allié à l'ouverture des frontières, a également changé la donne au regard des compétences qui sont maintenant exigées sur le marché du travail. Les savoirs anciens tout comme la force physique ne garantissent plus nécessairement une rémunération intéressante et la sécurité d'emploi. En outre, on exige de plus en plus des personnes en emploi qu'elles fassent preuve d'autonomie et de jugement dans l'exercice de leurs fonctions, et non seulement qu'elles accomplissent bien les tâches assignées. Enfin, les phénomènes de société sont devenus plus complexes à comprendre.

Nous pensons donc que la Stratégie d'action jeunesse qui sera mise en œuvre a un rôle important à jouer au regard de la transmission des valeurs et de l'acquisition des savoirs et des compétences. Les jeunes filles et les jeunes garçons doivent être préparés à contribuer à l'édification d'une société égalitaire, une société où les femmes et les hommes participent de façon équilibrée à la sphère privée comme à la sphère publique, où ils sont appelés à partager tant les responsabilités familiales que le travail rémunéré et le pouvoir, une société qui reconnaît vraiment l'égalité de dignité et de valeur des filles et des garçons, des femmes et des hommes.

En outre, dans une telle société, les jeunes, filles et garçons, doivent être incités à se définir en fonction de leurs désirs et leurs talents propres, en dehors des contraintes et des limites qu'un découpage du monde selon des rôles sexués imposait et impose parfois encore. Là est la clé du succès.

Rappelons que, parmi les caractéristiques du Québec souhaité qui sont dépeintes dans le programme d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement québécois s'engage à faire du Québec un endroit où l'égalité entre les hommes et les femmes sera exemplaire.

Alors comment la future Stratégie d'action jeunesse peut-elle contribuer concrètement à l'atteinte de cet objectif?

Le CSF est d'avis que le gouvernement devrait s'engager à introduire, au cœur même du processus d'élaboration de sa Stratégie d'action jeunesse, l'analyse différenciée selon les sexes. Comme le précise le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, « l'ADS est une approche de gestion qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception ou de l'évaluation d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourrait avoir son adoption sur les femmes et les hommes, compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent. L'ADS apporte ainsi un éclairage sur les décisions à prendre dans le respect du principe d'égalité. L'égalité fait partie intégrante de la modernisation du gouvernement pour améliorer la qualité des politiques et des services publics³. » Des correctifs peuvent alors être envisagés si des effets négatifs sont entrevus.

Cette démarche est déjà connue au Québec où l'on a procédé à une expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes dans l'administration gouvernementale à l'aide de projets pilotes à partir de 1997, à la suite de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies en 1995. De plus, dans le *Plan stratégique 2005-2008* mentionné plus haut, le gouvernement s'engage à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans au moins 15 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux d'ici la fin 2008.

Or, dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, rendu public en 2004, le Conseil du statut de la femme recommandait que le gouvernement passe à l'étape de l'implantation de cette stratégie en ciblant, toutefois, des secteurs ou des projets prioritaires qui donneraient lieu à une application plus systématique de cette démarche, compte tenu des ressources et de l'expertise requises⁴. La Stratégie d'action jeunesse représente, selon nous, un dossier privilégié pour appliquer l'analyse différenciée selon les sexes.

La jeunesse a un sexe et les enjeux soulevés dans le document de consultation doivent être regardés sous cet éclairage. L'introduction d'une telle analyse dans la conception et l'élaboration d'une stratégie d'action jeunesse aurait le mérite d'asseoir d'emblée auprès des jeunes le principe de l'égalité entre les sexes. Le CSF y voit une occasion de définir et d'implanter des mesures concrètes, capables de procurer dans les faits des chances égales aux jeunes des deux sexes.

³ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. *Plan stratégique 2005-2008*, Québec, le Ministère, 2005, p. 34.

⁴ Conseil du statut de la femme. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, le Conseil, 2004, p. 36-39.

La Stratégie d'action jeunesse doit donner aux jeunes Québécois et Québécoises l'occasion d'amorcer une réflexion commune pour que la juste répartition des responsabilités humaines souhaitée passe par une transformation des rôles, tant masculin que féminin, et des institutions sociales. L'objectif de l'égalité entre les sexes ne devrait désormais plus être porté seulement par les jeunes femmes, mais également par les jeunes hommes. Cet objectif devrait également être partagé par tous les acteurs sociaux qui sont interpellés pour mener des actions cohérentes et complémentaires dans le cadre de la Stratégie.

De cette façon, les actions et les services gouvernementaux destinés aux jeunes seraient mieux adaptés parce que l'ADS suppose une bonne connaissance des caractéristiques et des besoins respectifs des jeunes femmes et des jeunes hommes, loin d'un modèle neutre et désincarné ou de la norme masculine. L'introduction de l'ADS pourrait aider à prévenir l'introduction de biais sexistes et la construction de nouvelles inégalités. **En conséquence, le Conseil recommande :**

- 1. Que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit intégrée dans la Stratégie d'action jeunesse afin de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes.**

Pour supporter cet objectif, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait voir à ce que les institutions d'enseignement, de la maternelle à l'université, préparent bien les jeunes à s'insérer dans un monde où l'égalité entre les femmes et les hommes sera l'une des valeurs fondatrices, à côté des valeurs de respect de la diversité et de démocratie. Il devrait s'assurer que ses pratiques, son personnel, ses politiques et ses programmes y concourent et, notamment, s'engager à faire un examen attentif de toutes nouvelles actions et initiatives dans cette perspective.

CHAPITRE II

AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES

Sous cette première orientation, « Améliorer le soutien offert aux jeunes », le document de consultation vise à ce que chaque jeune puisse, en plus de l'appui de sa famille et de ses proches, compter sur des adultes qui lui serviront de modèles pour le guider dans ses choix personnels et professionnels. Le document table ainsi sur le renforcement des liens intergénérationnels.

Le document gouvernemental propose aussi d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes, que ces services relèvent d'organismes publics ou du secteur communautaire. À travers ce choix stratégique, le document de consultation vise particulièrement les jeunes en difficulté.

Le Conseil se réjouit de l'intention du gouvernement de mobiliser autour des jeunes toutes les forces vives de la société et de donner à l'ensemble de la société une responsabilité à l'égard des jeunes. Toutefois, aussi louable que soit cette intention, le Conseil souhaite que la Stratégie évite de perpétuer des clivages entre les différentes classes de jeunes et entre les jeunes selon leur sexe.

2.1 FAVORISER LE RENFORCEMENT DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Pour favoriser le renforcement des liens intergénérationnels, le document de consultation préconise l'instauration de pratiques de mentorat qu'il définit comme « une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expérience afin de favoriser le développement des personnes qui ont des compétences à acquérir et des objectifs à atteindre ».

Avec le vieillissement de la population et la baisse des taux de natalité, toutes les sociétés occidentales sont préoccupées par ces changements démographiques qui vont affecter la transmission des savoirs et alourdir le fardeau fiscal sur les jeunes générations. L'inquiétude est particulièrement palpable dans les milieux de travail pour lesquels on annonce un déficit en main-d'œuvre et en compétences. Plusieurs voient dans l'établissement de liens intergénérationnels et de formules de mentorat la possibilité d'atténuer les effets d'un départ massif à la retraite.

Sans nier l'utilité des programmes de mentorat mettant en relation des personnes qui commencent leur vie active avec des personnes en fin de carrière, le CSF suggère de développer également les relations d'apprentissage entre les jeunes entrant sur le marché du travail et ceux, d'un âge plus voisin, qui ont fait récemment leur entrée sur ce marché. Dans un tel cadre, la transmission d'expertise sera facilitée, selon nous, par la proximité des expériences et des préoccupations du mentor et de la personne en apprentissage.

Les programmes de mentorat sont aussi utiles pour faciliter la pénétration d'une main-d'œuvre dans des domaines où elle a peine à percer. Le compagnonnage est la plus vieille forme de mentorat pratiquée dans les métiers à prédominance masculine et qui a encore cours au Québec; il est généralement la porte d'entrée à ces métiers. Les femmes n'étant pas facilement accueillies dans cette pratique du compagnonnage, certains emplois à prédominance masculine leur échappent complètement. Aussi, le Conseil souhaite que les modalités qui régissent le compagnonnage et les programmes d'apprentissage soient élaborées dans l'optique de briser la ségrégation sexuelle caractérisant l'accès à la formation professionnelle.

Le CSF déplore depuis longtemps que les femmes demeurent sous-représentées dans les carrières scientifiques et techniques. On constate qu'en l'absence d'un groupe de soutien et de réseaux établis, bon nombre de jeunes femmes, bien qu'elles aient suivi avec succès le parcours pédagogique approprié, ne parviennent pas à se maintenir dans des métiers techniques et scientifiques et auraient besoin d'un mentor pour les accompagner dans ces professions. On sait aussi que les milieux de travail et d'apprentissage essentiellement masculins doivent être préparés à l'intégration des femmes⁵ : instaurer des pratiques de mentorat dans un milieu de travail peut être un facilitateur. Dans un avis antérieur⁶, le Conseil interpellait les milieux d'enseignement pour qu'ils mettent en place des programmes de stages ou de mentorat visant à faciliter la transition vers l'emploi des diplômées et diplômés en techniques et en sciences.

Nous croyons que les programmes de mentorat peuvent être particulièrement efficaces durant le parcours pédagogique des étudiantes et des étudiants pour stimuler la persévérance de ceux-ci dans les programmes d'études en sciences et technologie et promouvoir les carrières en ces domaines. Un projet de recherche de mentorat par des pairs plus âgés, entrepris par une équipe de l'Université Laval⁷, pourrait bien apporter un éclairage nouveau sur les pratiques de mentorat. Ce projet permettrait, selon les auteurs de la recherche, « d'évaluer rigoureusement une formule d'intervention novatrice qui pourrait avoir des retombées tant pour le milieu collégial que pour le milieu universitaire »⁸. Nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement sur les résultats annoncés de cette recherche. **Compte tenu de ce qui précède, le Conseil recommande :**

⁵ L'expérience au Service de police de Montréal démontre la nécessité d'une préparation des milieux de travail essentiellement masculins pour y intégrer les femmes.

⁶ Conseil du statut de la femme. *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, février 2004.

⁷ L'équipe est formée de trois chercheurs : Simon Larose, Frédéric Guay et Claire Deschênes. Le programme d'intervention sera échelonné sur 30 heures réparties sur les sessions d'automne 2006 et d'hiver 2007.

⁸ Simon Larose, lettre d'intention du projet de mentorat.

2. **Que, dans la Stratégie d'action jeunesse, le gouvernement pousse les différents milieux – milieux de travail, milieux d'enseignement et d'apprentissage – à établir des formules de mentorat facilitant l'insertion des jeunes femmes et leur maintien dans des professions techniques et scientifiques, et dans les métiers à prédominance masculine. De la même façon, les formules de mentorat pourraient être développées pour faciliter l'entrée et le maintien des jeunes hommes dans les milieux traditionnellement féminins.**
3. **Que les milieux de travail soient sensibilisés à la problématique que vivent les jeunes femmes et les jeunes hommes quand elles ou ils investissent des milieux où prédomine l'autre sexe.**

Par ailleurs, le Conseil souhaite que cette réflexion sur les liens intergénérationnels dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse soit cohérente avec la réflexion actuellement enclenchée par le gouvernement sur le rôle social des aînés. Le Conseil considère que la Stratégie d'action jeunesse devrait donner une perspective assez large à l'établissement de liens intergénérationnels et ne pas se limiter au marché du travail. À toutes les étapes de leur vie, les jeunes ont besoin de modèles, d'hommes et de femmes, qui puissent les soutenir et les accompagner dans leur vie d'adolescents, de jeunes adultes, de jeunes parents, de citoyens. Et c'est autant dans la vie professionnelle que dans la vie sociale, communautaire et familiale qu'il faut chercher à bâtir des ponts intergénérationnels et éviter ainsi les conflits entre générations que pourrait provoquer l'alourdissement du fardeau financier sur les jeunes travailleurs.

2.2 ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ET UNE PLUS GRANDE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES

Le Conseil se réjouit de voir reconduit dans la Stratégie d'action jeunesse l'objectif d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes qui étaient déjà présents dans le Plan d'action jeunesse 2002-2005.

Le Conseil du statut de la femme, qui a toujours approuvé cet objectif, réitère aujourd'hui son appui, convaincu qu'entre les ministères et organismes concernés une approche globale et cohérente peut contribuer au succès des interventions auprès des jeunes. Néanmoins, le CSF juge qu'il serait intéressant qu'un bilan soit fait des actions menées par le Comité national de concertation jeunesse et par le Comité interministériel sur la jeunesse qui lui a succédé en avril 2003, afin de vérifier l'atteinte de cet objectif. La Stratégie pourrait ainsi proposer les adaptations nécessaires aux programmes visant la jeunesse.

D'accord avec le document de consultation, le Conseil souhaite que la Stratégie table sur des actions multisectorielles et que ces actions soient concertées. Le Conseil estime que cette préoccupation devrait s'élargir à l'ensemble des jeunes et ne pas se limiter à ceux qui « connaissent des difficultés ».

En effet, comme le mentionne si justement le document gouvernemental, la jeunesse d'aujourd'hui est complexe et le jeune vit en même temps plusieurs situations de vie. Il peut être, au même moment, tout à la fois étudiant, travailleur, parent, etc. Il peut avoir besoin de services de garderies, de bourse d'études, d'accès à des programmes sociaux multiples qui peuvent lui être donnés par des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement ou le milieu communautaire.

Le Conseil souhaite donc que ce souci de la cohérence et de la complémentarité traverse l'éventail des services auxquels un jeune peut avoir accès, peu importe son dispensateur. Il souhaite aussi qu'il y ait concordance dans les modalités et les règlements qui encadrent la dispensation de ces services. Un tel choix stratégique devrait teinter le contenu de toutes les orientations de la future stratégie en donnant une perspective de concertation (interministérielle et entre le gouvernement et les partenaires du milieu) à toutes les actions visant le soutien de la jeunesse. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect plus loin dans ce mémoire.

Par ailleurs, dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le CSF recommandait de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un enjeu socialement partagé en interpellant et mobilisant les diverses composantes de la société et acteurs sociaux (services gouvernementaux, commissions scolaires, monde du travail, etc.)⁹. S'il est vrai, comme le souligne le document de consultation, que les actions multisectorielles sont plus efficaces auprès des jeunes, leur cohérence et leur complémentarité doivent aussi se bâtir autour de la perspective d'une plus grande égalité entre les jeunes hommes et les jeunes femmes et dans l'établissement de rapports sociaux de sexe égalitaires.

En conséquence, le Conseil recommande :

- 4. Que le gouvernement s'appuie sur la connaissance des réalités propres à chaque sexe dans sa conception des mesures multisectorielles et des services destinés aux jeunes. Tout en assurant une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité à ces services, l'outil d'analyse différenciée selon les sexes permettra de mieux adapter la réponse aux réalités des jeunes femmes et des jeunes hommes.**

⁹ C'est sous l'appellation d'approche sociétale que le Conseil présente la mobilisation de tous les acteurs sociaux dans son avis *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

CHAPITRE III

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

Avec cette ambitieuse orientation, le document gouvernemental reconnaît que « la jeunesse représente une étape importante sur le plan du développement de la santé ». Il souhaite que cette période soit l'occasion d'adopter et de consolider de bonnes habitudes de vie, afin de garantir « la vitalité et l'avenir de la société québécoise ». Cette orientation s'inscrit dans la perspective de la prévention et d'une meilleure promotion de la santé.

Le document de consultation propose sous cette orientation de sélectionner et de mettre en place des mesures pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie, de mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer socialement et de mieux outiller les jeunes en leur offrant dans leurs milieux de vie les ressources dont ils ont besoin pour surmonter leur détresse.

À plusieurs occasions, le Conseil du statut de la femme s'est prononcé sur différents aspects de la santé des jeunes filles et des jeunes femmes, touchant plus particulièrement la santé reproductive. Sans remettre en cause la pertinence d'une attention, encore nécessaire, aux multiples problématiques liées à la santé des jeunes femmes, dont les grossesses précoces et les infections transmises sexuellement, le Conseil veut, dans les pages qui suivent, s'attarder davantage aux enjeux de l'heure et aux phénomènes émergents.

En effet, le Conseil pense que le diagnostic posé en matière de santé et de bien-être des jeunes, présenté en annexe du document sous forme de portrait statistique, n'est pas réjouissant et demande à bien des égards des actions correctrices importantes et rapides, sous peine de voir les situations décrites atteindre des niveaux critiques et devenir de véritables problèmes de santé publique. Il en est ainsi de l'embonpoint et de l'obésité, des problèmes de dysfonctionnement alimentaire, du tabagisme et de la toxicomanie, de la sédentarité, de la violence dans les jeunes couples, etc. Mais plus que tout, le Conseil désire attirer l'attention sur deux phénomènes aigus, peu documentés et mal abordés et qui peuvent compromettre l'objectif d'une jeunesse en santé.

Aussi, le Conseil invite le gouvernement à inclure dans la Stratégie d'action jeunesse, comme choix stratégique supplémentaire, la recherche de relations de couple égalitaires et équilibrées et à chercher une meilleure compréhension de l'hypersexualité et la sexualité précoce des jeunes, filles comme garçons. Il suggère par ailleurs au gouvernement d'ouvrir son intérêt et son action sur la détresse psychologique des jeunes; il pourra ainsi mieux comprendre et prévenir non seulement les tentatives de suicide et les suicides, mais d'autres manifestations du mal-être chez les jeunes.

3.1 FAVORISER L'ACQUISITION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Au titre des habitudes de vie déterminantes pour la santé présente et future des jeunes, le document de consultation cite l'activité physique, les problèmes d'alimentation (le surplus de poids), l'usage de la cigarette et la consommation d'alcool et de drogues

illicites. Les constats à ce chapitre sont alarmants. Comme le montre le portrait de la jeunesse annexé au document de consultation, plus de la moitié des garçons de 12-17 ans consacrent à l'activité physique un temps de loisir au moins équivalent à celui qui est recommandé, et que seulement le tiers des filles du même groupe d'âge pratiquent les niveaux recommandés d'activité physique.

L'embonpoint et l'obésité sont présentés par l'Organisation mondiale de la santé comme une épidémie au Canada¹⁰, et comme un problème de santé publique majeur. Ils commandent des interventions urgentes en promotion de la santé et en prévention pour renverser la tendance qui se traduira, dans 20 ans, par une augmentation inquiétante des problèmes de santé liés au surplus de poids, notamment les maladies cardio-vasculaires et le diabète, et par une forte croissance des coûts afférents.

Une enquête de la Direction de prévention et de santé publique de Montréal¹¹ portant sur les 230 000 jeunes Montréalaises et Montréalais de 6-17 ans établit que 15 % des élèves de cinquième secondaire ne déjeunent pas, que 77 % ne consomment pas suffisamment de lait et que 37 % ont un régime pauvre en fruits et légumes. Ces carences ont un lien direct avec l'obésité. Parallèlement, comme dans toutes les sociétés occidentales, le Québec voit les problèmes de dysfonctionnement alimentaire (anorexie, boulimie) croître de façon importante et apparaître de façon de plus en plus précoce.

Par ailleurs, on constate que parmi les jeunes de 15 à 24 ans actifs sexuellement, 37 % des garçons et 52,4 % des filles déclarent ne pas avoir utilisé de condom lors de leur dernière relation sexuelle¹².

Comme conséquence, le taux de grossesse précoce chez les moins de 18 ans atteint près de 20 pour mille. Quant aux infections transmises sexuellement, en grande partie causées par ces comportements sexuels à risque, et pouvant causer des complications allant jusqu'à l'infertilité, elles demeurent un problème de santé publique préoccupant; on constate par exemple que le nombre déclaré de chlamydie génitale chez les femmes de 15 à 24 ans a connu une augmentation de près de 54 % entre 1998 et 2002. Ce sont principalement les femmes (72 %) et les jeunes de 15 à 24 ans qui sont touchés¹³.

Concernant l'usage du tabac, les jeunes de 15 à 24 ans sont parmi les groupes qui fument le plus, comme le montre le portrait annexé au document de consultation citant les résultats d'une enquête récente de Statistique Canada¹⁴. La même enquête a permis de constater la diminution sensible du nombre de fumeurs parmi les plus jeunes de ce

¹⁰ Parallèlement à la tendance observée dans nombre de pays occidentaux, la prévalence de l'obésité a plus que doublé au Canada au cours des deux dernières décennies.

¹¹ Direction de prévention et de santé publique de Montréal. *Objectif jeunes : comprendre, soutenir, rapport annuel 2004-2005 sur la santé de la population montréalaise*, Montréal, la Direction, 2005, 8 p.

¹² Michelle ROTERMAN. « Relations sexuelles et MTS chez les jeunes », *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, mai 2005, Statistique Canada, n° 82-003-XIF au catalogue, p. 47-53.

¹³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Portrait des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), de l'hépatite C, de l'infection par le VIH et du sida au Québec*, Québec, le Ministère, décembre 2004.

¹⁴ Margot SHIELDS. « Usage du tabac chez les jeunes », *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, Statistique Canada, n° 82-003-XIF au catalogue, p. 61-65.

groupe (15-19 ans) entre 2002 et 2003. Pendant qu'il passait de 22 % à 18 % chez les 15-19 ans, le pourcentage de fumeurs dans la population des 20-24 ans s'est maintenu à 30 %. En 2003, 20 % des filles et 17 % des garçons de 15-19 ans fumaient. L'enquête montre en outre que le Québec est la province de résidence de plus de la moitié des jeunes fumeuses et des jeunes fumeurs canadiens.

Pour que les habitudes de vie puissent être modifiées avec succès, elles doivent faire l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes. Le tabagisme est, à ce titre, un exemple probant de la pertinence de cette approche. Selon le National Institute on Drug Abuse¹⁵, les jeunes filles et les femmes ne développent pas de la même façon que les jeunes garçons et les hommes leur dépendance à la cigarette : si les seconds réagissent plus à l'effet de la nicotine comme telle, les premières sont plus sensibles à des facteurs externes comme l'odeur de la cigarette. De même, les méthodes pour arrêter de fumer n'ont pas le même succès chez les deux sexes : les méthodes de remplacement de la nicotine sont moins efficaces pour les femmes. Certaines raisons qui les poussent à commencer à fumer et à maintenir cette habitude diffèrent : les filles fument souvent parce qu'elles pensent contrôler leur poids de cette façon. **En conséquence, le Conseil recommande :**

5. Que la Stratégie d'action jeunesse traite l'acquisition de saines habitudes de vie dans le cadre d'une analyse différenciée selon les sexes.

Le CSF reconnaît l'importance du rôle des parents pour inculquer aux jeunes de bonnes habitudes de vie; cependant, il rappelle que le milieu scolaire constitue un lieu d'intervention privilégié. Les coupes survenues au cours de la dernière décennie dans le personnel infirmier affecté aux commissions scolaires ont réduit considérablement les programmes de promotion de la santé, de prévention et d'assistance donnés dans les écoles. De même, les changements apportés par la réforme scolaire changent le contexte dans lequel le contenu de ces programmes sera véhiculé. **Le Conseil recommande donc :**

6. Que, dans le cadre de la réforme scolaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'assure que les contenus relatifs aux saines habitudes de vie trouvent leur place dans le Programme de formation de l'école québécoise.

7. Que la Stratégie d'action jeunesse incite les établissements d'enseignement et leurs partenaires à promouvoir les interventions de promotion de la santé et de prévention en rapport avec l'acquisition de saines habitudes de vie.

3.2 POUR UNE SEXUALITÉ ÉGALITAIRE

Le CSF est d'avis que l'hypersexualisation des jeunes filles et les relations sexuelles précoces constituent des menaces au développement psychosocial et à l'épanouissement des jeunes. Nous déplorons que ce phénomène ne soit pas présent parmi les constats retenus dans la section touchant les saines habitudes de vie. C'est pourquoi il nous

¹⁵ National Institute on drug abuse. « Update on nicotine addiction and tobacco research », *Research Findings*, vol. 15, n° 5, octobre 2000.

apparaît qu'un choix stratégique portant spécifiquement sur cette problématique devrait être ajouté au document de consultation.

D'emblée, il importe de préciser, considérant que cette problématique commence à peine à émerger et que très peu de recherches et d'études ont été réalisées sur ce sujet, qu'il est actuellement impossible de fournir des définitions précises des termes utilisés pour décrire cette nouvelle réalité. Ainsi, certains spécialistes utilisent le terme hypersexualisation et d'autres, sexualité précoce. Certains autres parlent de sexualisation précoce ou de précocité provoquée¹⁶.

Il nous apparaît que le phénomène de la sexualité précoce est certainement fort préoccupant actuellement au Québec. Toutefois, il ne peut être analysé sans le situer dans un contexte plus global d'hypersexualisation des petites filles, lequel, selon notre compréhension, constitue l'environnement où évolue cette précocité sexuelle. Cette hypersexualisation réfère notamment à l'obsession de la minceur, aux modèles des vedettes de plus en plus sexualisées, à la sexualisation de la mode proposée aux jeunes filles, au courant médiatique qui présente les jeunes filles comme des objets sexuels à un âge de plus en plus précoce et qui les incite à devenir de bons instruments de plaisir. Nous croyons que des recherches supplémentaires seront nécessaires pour préciser cette problématique et mieux définir le sens des termes utilisés.

Néanmoins, nous savons déjà que, bien que tous les jeunes garçons et filles ne vivent pas une sexualité active dès le début de l'adolescence, plusieurs enquêtes récentes révèlent l'émergence d'un phénomène qui présente des aspects qui méritent une attention particulière. Ainsi, selon une étude tirée de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), la proportion d'adolescentes et d'adolescents qui déclarent avoir déjà eu une relation sexuelle à l'âge de 15 ans connaît une hausse constante depuis le début des années 1980. Aujourd'hui, environ 13 % des filles et 12 % des garçons disent avoir eu des relations sexuelles avant l'âge de 14 ou 15 ans. La même étude fait ressortir que les facteurs explicatifs des relations sexuelles précoces diffèrent selon le sexe ainsi que selon certains indicateurs de santé de la personne répondante. Ainsi, le risque est plus élevé pour les filles qui, à 12 ou 13 ans ont atteint la puberté¹⁷. De plus, il semble que les relations sexuelles qui, autrefois, s'ancrent dans le cadre de relations amoureuses sont maintenant vécues dans un contexte de marchandisation et de commercialisation.

Banalisation de la sexualité

Par ailleurs, la psychologie a bien démontré à quel point la socialisation des jeunes filles et garçons est conditionnée par les valeurs, les normes et les modèles que la société leur

¹⁶ Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes auprès de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Avis sur la sexualisation précoce des filles et ses impacts sur leur santé*, Rimouski, Agence de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, 2005, p. 1; Pierrette BOUCHARD et Natasha BOUCHARD. *Miroir, miroir... La précocité provoquée de l'adolescence et ses effets sur la vulnérabilité des filles*, Québec, Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes, Les cahiers du GREMF, 2003, p. 1.

¹⁷ Statistique Canada. *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, mai 2005, catalogue 82-003.

propose. L'adolescence constitue un moment crucial pour l'adoption des modèles que la société véhicule. Or, les valeurs sociétales actuelles, au regard de la sexualité, se situent fort loin de l'univers des émotions et des sentiments. Les valeurs dominantes réfèrent davantage à une banalisation de la sexualité, à une commercialisation outrancière de tous les aspects de la vie sexuelle, à une course à la performance quant au nombre de partenaires et à la variété des actes sexuels et à une violence concrétisée particulièrement dans la pornographie, pour n'en nommer que quelques unes. En fait, les jeunes tentent par tous les moyens d'adhérer à des modèles sexuels imposés par une pression sociale qui véhicule des fantasmes d'adulte.

Richard Poulin, qui étudie les industries du sexe depuis une vingtaine d'années, dénonce la surenchère de l'utilisation sexuelle des petites filles et des jeunes garçons à travers les médias, les vidéoclips et la publicité. Il constate que le corps pubère est devenu la référence en matière de sexualité et de pornographie. Pour lui, « la pornographie fait l'éloge de la soumission des femmes et des enfants à l'homme »¹⁸.

D'ailleurs, des auteurs établissent un lien étroit entre la pornographie et l'adoption de comportements sexuels chez les jeunes adolescents. Pour Poulin, les productions pornographiques normalisent des comportements sexuels autrefois réservés à des professionnelles et des professionnels de l'industrie du sexe. Poulin rapporte qu'un adolescent moyen dans le monde occidental verra 14 000 références sexuelles par année à la télévision. De plus, il s'inquiète du fait que « les médias offrent actuellement aux enfants prépubères et postpubères (sic) un accès à la pornographie dans toutes ses manifestations »¹⁹. Les études qu'il rapporte démontrent sans équivoque que les adolescentes et les adolescents sont influencés par les médias, incluant Internet. En fait, les jeunes considèrent que ces sources d'information sont aussi valables que l'école au regard de l'éducation à la sexualité. Pour Poulin, « la pornographie qui entre facilement dans les chambres à coucher infantilise les femmes et rend mature les enfants : elle devient le code normatif de la sexualité »²⁰.

Par ailleurs, l'ELNEJ de Statistique Canada révèle également que les filles ayant une faible estime de soi à 12 ou 13 ans étaient plus susceptibles que celles ayant une forte estime de soi de déclarer, dès l'âge de 14 ou 15 ans, avoir déjà eu des relations sexuelles. Du côté des garçons, l'inverse est vrai : plus leur estime d'eux-mêmes est faible, moins ils sont susceptibles d'avoir des relations sexuelles²¹. Il s'agit d'un élément absolument crucial pour comprendre la dynamique qui se développe dans les relations amoureuses des jeunes. En effet, les spécialistes du milieu de la sexologie indiquent, de façon consensuelle, que les filles se plient aux demandes sexuelles des garçons. En raison, notamment, d'une faible estime d'elles-mêmes, les jeunes filles acceptent d'avoir des relations sexuelles alors qu'elles ne le désirent pas vraiment, disent ces spécialistes. Elles

¹⁸ Propos tenus lors de la Journée de réflexion sur la sexualisation précoce des filles, Centre de femmes de l'UQÀM, 20 mai 2005.

¹⁹ Richard POULIN. *La mondialisation des industries du sexe : prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Montréal, L'Interligne, 2004, p. 214.

²⁰ Propos tenus lors de la Journée de réflexion sur la sexualisation précoce des filles, Centre de femmes de l'UQÀM, 20 mai 2005.

²¹ Statistiques Canada. *Rapports sur la santé, op. cit.*

le font pour faire plaisir à leur amoureux et ainsi préserver cette relation à laquelle elles tiennent. La sexologue Jocelyne Robert illustre : « Savoir exécuter une turlutte (fellation) est en voie de devenir un rite de passage obligatoire et obligé pour les jeunes adolescentes²². » L'estime de soi de ces jeunes filles ne se mesure plus en fonction de leur réalisation et de leur expérience, mais plutôt à partir de ce qu'elles perçoivent dans le regard des garçons auxquels elles procurent une satisfaction sexuelle.

Les sexologues constatent également un double standard des comportements sexuels en fonction du sexe. Alors que les filles qui expérimentent une sexualité très active obtiendront le qualificatif de putains et de filles faciles, le garçon qui aura le même type de comportement se verra qualifier de don Juan ou de tombeur. Cette perception tire son origine de la vision selon laquelle une femme normale ne peut éprouver de désirs et de besoins sexuels. Cette division des rôles entre les hommes ainsi que des femmes entre elles ne date pas d'hier; elle constitue l'expression de vieux stéréotypes qui perdurent toujours. Il nous apparaît inacceptable que cette interprétation des comportements féminins et masculins soit toujours présente dans le Québec d'aujourd'hui après des décennies de lutte pour l'établissement de relations égalitaires entre les femmes et les hommes.

Des conséquences

Si, en raison de la nouveauté de cette problématique, il est difficile d'en lister de manière exhaustive les conséquences, il n'en demeure pas moins que des liens existent certainement entre cette sexualité précoce et divers phénomènes de société. Ainsi, on constate que la prostitution occasionnelle augmente, que les taux de grossesse précoce et d'avortement présentent des sommets inquiétants, que le nombre d'infections transmises sexuellement augmente et que les jeunes filles vivent un niveau élevé de détresse psychologique. De plus, la responsabilisation des garçons au regard de la contraception et aux relations sexuelles sécuritaires ne s'est pas produite, laissant ces préoccupations reposer sur les épaules des jeunes filles. Finalement, certains troubles liés à l'image corporelle et à l'estime de soi doivent être analysés en lien avec la tendance à l'hypersexualisation des jeunes filles.

Face à ce phénomène, le Conseil considère qu'il y a urgence d'agir. C'est pourquoi le Conseil recommande :

- 8. Que la Stratégie d'action jeunesse reflète l'intention du gouvernement d'ouvrir un débat public sur cette question de l'hypersexualisation et de la sexualité précoce des jeunes, afin de mieux connaître l'ampleur et les manifestations de ces phénomènes, leur dynamique, d'en identifier les causes, d'en cerner les conséquences directes et indirectes et d'envisager, de concert avec l'ensemble de la société, les interventions qui doivent être posées.**

²² Jocelyne ROBERT. *Le sexe en mal d'amour : de la révolution sexuelle à la régression érotique*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2005, p. 132.

Le Conseil recommande également :

9. **Que, dans les futurs débats qui auront lieu sur la question de l'hypersexualisation des jeunes filles et de la sexualité précoce, la réflexion soit basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil souhaite vivement que les réflexions et les discussions prennent pour assise l'établissement de rapports égalitaires entre les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la sexualité.**

3.3 FAVORISER L'ÉMERGENCE DE RAPPORTS ÉGALITAIRES ET EXEMPTS DE VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES DES JEUNES

Au chapitre du soutien aux jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société, le document cite la délinquance, la violence, la prostitution et l'itinérance. Nous rappelons aussi que ces comportements ne touchent pas de la même façon les filles que les garçons. Le CSF est en accord avec l'optique dans laquelle ces problèmes sont abordés, soit une approche globale et qui implique la concertation entre les différents acteurs oeuvrant auprès des jeunes; nous reprendrons cet aspect plus loin dans le texte. Encore ici, une analyse différenciée selon les sexes est aussi pertinente pour dessiner des mesures adaptées à la situation des jeunes.

Le CSF croit par ailleurs qu'il serait pertinent d'intégrer dans cette section une préoccupation concernant plus spécifiquement la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. Ce problème est en effet très présent.

Les résultats d'une enquête menée au cours de l'année 2001 auprès d'adolescents de 12 à 17 ans vivant sur l'île de Montréal²³ indiquent que 12 % des jeunes ayant eu une relation amoureuse ont manifesté « fréquemment », à l'égard de leur partenaire, au moins quatre formes d'agissements de contrôle ou de violence physique ou psychologique. On inclut ici des critiques, de la manipulation, des gestes d'humiliation, l'imposition d'exigences dans la façon de s'habiller et l'interdiction de voir certains amis.

Une autre étude, menée cette fois dans l'ensemble du Québec, indique que plus du tiers des filles de 16 ans qui ont fréquenté un garçon au cours des 12 derniers mois, ont rapporté avoir été victimes de violence psychologique. Les pourcentages s'établissent à 11 % pour les cas de violence sexuelle et à 20 % pour les cas de violence physique²⁴.

Il y a là la manifestation évidente d'une difficulté à établir des rapports harmonieux et égalitaires entre les sexes chez un nombre appréciable de jeunes. Cette réalité présage une perpétuation de ces comportements violents dans leur vie conjugale à l'âge adulte.

²³ Louise LEFORT et Monique ELLIOT. *Le couple à l'adolescence : rapport d'enquête sur les relations amoureuses des jeunes de 12 à 17ans de l'île de Montréal*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2001, 137 p.

²⁴ Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, rapport*, Québec, l'Institut, 2002.

Comme on l'a vu précédemment, l'expansion des nouvelles technologies de l'information donne lieu à une prolifération de matériel pornographique violent qui se retrouve souvent dans les premières informations que les jeunes reçoivent à propos des relations sexuelles. Les images réductrices des femmes et les incitations à user de violence contre elles, notamment sur Internet et dans certains jeux vidéos, nuisent à l'établissement des rapports égalitaires entre les sexes. Il faudrait se pencher sur les impacts de l'utilisation du recours à la pornographie sur Internet de façon à en réduire les conséquences négatives.

Des actions préventives dans divers milieux (écoles, organismes communautaires, entre autres dans les milieux ethniques) doivent donc être entreprises pour contrer ces influences et amener les jeunes à prendre conscience de cette problématique. **En conséquence, le Conseil recommande :**

10. Que la Stratégie d'action jeunesse encourage la mise en place de mesures visant à diminuer les diverses formes de violence, de contrôle et de manipulation dans les relations de couples chez les adolescents et à favoriser l'établissement de relations égalitaires et respectueuses entre les partenaires des deux sexes.

À titre d'exemple, des programmes²⁵ tels que VIRAJ (violence dans les relations amoureuses des jeunes), qui s'adresse aux 14-15 ans et qui jouit d'une diffusion dans de nombreuses écoles du Québec, ainsi que PASSAJ, qui s'adresse aux 16-17 ans, ont été conçus dans cette optique à l'Université Laval. De tels programmes constituent des initiatives qui méritent d'être soutenues.

3.4 MIEUX LUTTER CONTRE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES JEUNES

Le suicide est, à n'en pas douter, un problème crucial auquel est confrontée la société québécoise et tous les moyens susceptibles d'en réduire l'importance doivent être considérés. Cependant, pour mieux lutter contre le suicide, la lutte pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes ne devrait pas se limiter au suicide, mais travailler en amont de cette problématique. Elle devrait donc être élargie à la question plus globale de la détresse psychologique.

De façon générale, on définit la détresse psychologique comme un ensemble de symptômes qui touchent quatre dimensions principales : l'anxiété, la dépression, les troubles cognitifs et l'irritabilité²⁶.

Comme le souligne le document de consultation, les 15-24 ans constituent le groupe où l'on trouve la plus forte proportion d'individus affichant un taux élevé de détresse psychologique. De plus, si le suicide est une manifestation extrême de la détresse psychologique, d'autres manifestations de cette détresse ont été identifiées : idées et

²⁵ Voir à l'adresse Web suivante : <http://viraj.psy.ulaval.ca/>

²⁶ G.M. LÉGARÉ et autres. « Santé mentale », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, ch. 16, 2000.

gestes suicidaires, dépendances comme l'alcoolisme ou la toxicomanie, actes de violence. L'anorexie, la boulimie et les dépressions peuvent aussi y être associées²⁷.

Les tentatives de suicide sont beaucoup plus fréquentes que les suicides. D'après les enquêtes de santé, on estime cette proportion à environ 1,4 % chez les 14-24 ans et elle ne varie pas selon le sexe²⁸. Si l'on considère les tentatives qui se sont avérées suffisamment graves pour nécessiter une hospitalisation, les statistiques révèlent que quelque 1 335 jeunes ont été hospitalisés à la suite d'un geste porté contre eux-mêmes en 1994 et 1995. Plus précisément, on dénombrait 521 jeunes hommes et 814 jeunes femmes²⁹. La différence sexuelle dans le nombre de suicides « réussis » tiendrait plutôt à ce que les jeunes femmes, lorsqu'elles attendent à leurs jours, utilisent des moyens moins létaux et obéissent moins souvent à une décision planifiée que les jeunes hommes.

Bien que la détresse psychologique touche des proportions importantes de garçons et de filles, elle se manifeste plus souvent chez les filles et les jeunes femmes et c'est à l'adolescence que les différences entre les filles et les garçons quant à la prévalence de la détresse psychologique apparaissent. L'*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois de 1999*³⁰ montre en effet que, entre 13 et 16 ans, une fille sur quatre présente un niveau élevé de détresse psychologique comparativement à un garçon sur six, à 13 ans, et à un sur huit à 16 ans.

À la suite de diverses consultations du CSF auprès des milieux de recherche et d'une étude préliminaire sur le sujet, des hypothèses ont été émises sur les causes de cette plus grande prévalence de la détresse psychologique chez les filles : sexualisation de plus en plus précoce, importance que les médias accordent au corps des femmes, exigences de responsabilisation plus jeunes que pour les garçons, entrée au secondaire en concomitance avec l'émergence d'une morphologie ne répondant plus aux critères véhiculés par les médias, exigences sociales et professionnelles entrant en compétition avec leur rôle de future mère. Pour les garçons, certaines hypothèses sont à l'effet que la détresse psychologique serait parfois une réaction aux conséquences négatives de problèmes de comportements se manifestant de façon plus extériorisée que chez les filles (vol, agressions...).

Il serait intéressant d'évaluer quels impacts pourrait avoir sur le suicide et la détresse psychologique des jeunes hommes et des jeunes filles l'exigence de se conformer aux stéréotypes sexuels. À ce titre, on se doit aussi de rappeler que plusieurs études identifient l'homophobie dont sont victimes les jeunes gais et lesbiennes comme une source importante de souffrance chez ces jeunes.

²⁷ Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur l'avant-projet de politique Vers une politique jeunesse québécoise*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, 2000, p. 12.

²⁸ Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, l'Institut, 2001, 642 p.

²⁹ Chiffres tirés de l'avis du Conseil permanent de la jeunesse. *Le suicide chez les jeunes : SOS jeunes en détresse*, Québec, le Conseil, 1997, 132 p.

³⁰ Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*, op. cit.

En conclusion, ce mal de vivre fait souffrir un nombre élevé de filles et de garçons, la détresse des filles et celle des garçons ont des racines qui peuvent parfois être différentes et elles peuvent aussi se manifester différemment. Même si cette détresse ne va pas jusqu'au suicide, elle n'est pas moins grave pour autant et mérite d'être traitée dans toute sa spécificité. **Le Conseil recommande donc :**

11. Que la Stratégie d'action jeunesse s'attaque à la lutte contre la détresse psychologique en prenant en compte les différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes en ce qui concerne tant les causes que les manifestations différenciées de ce problème chez les deux sexes.

3.5 DES PROBLÉMATIQUES LIÉES ENTRE ELLES QUI NÉCESSITENT DES ACTIONS GLOBALES ET CONCERTÉES

En conclusion de cette section, le CSF voudrait souligner à nouveau et mettre l'accent sur le fait que toutes les problématiques énoncées précédemment sont reliées entre elles et demandent, comme le souligne le document de consultation, une approche globale et concertée. Nous rappellerons donc ici certaines considérations et certains constats à ce titre.

Ainsi que le rappelle aussi le document de consultation, la présence simultanée de différents problèmes du comportement : la délinquance, la prostitution, la violence et l'itinérance, auxquels on pourrait ajouter la toxicomanie, le décrochage scolaire et la détresse psychologique, est souvent observée chez les jeunes (p. 17). Ainsi, la littérature montre que la dépression, les comportements suicidaires et divers troubles de comportement plus extériorisés, comme la consommation de psychotropes et la délinquance, sont souvent liés³¹.

Le document du gouvernement rappelle aussi (p. 17) que ces divers problèmes résultent souvent de facteurs de risque communs, d'ordre individuel, familial, scolaire ou social. À titre d'illustration, une enquête québécoise³² a montré une forte corrélation entre une faible estime de soi, la présence d'événements stressants, le fait de doubler deux fois et le risque de présenter des tendances suicidaires. On y constate aussi des relations entre, d'une part, la présence de certaines habitudes de vie considérées comme saines telles la pratique d'activité physique et l'utilisation un condom et, d'autre part, un faible niveau de détresse psychologique. Par ailleurs, il y a aussi de nombreuses similitudes entre les facteurs de risque et de protection en ce qui a trait au suicide et à la détresse psychologique.

Comme nous le mentionnions précédemment, en ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes filles, de plus en plus d'intervenants et de chercheurs s'intéressent aux liens entre, d'une part, l'hypersexualisation des jeunes filles, la pornographie, les pressions

³¹ F. VITARO et autres. *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents : les problèmes internalisés*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2000.

³² M. PERRON et autres. *Enquête régionale 1997 « Aujourd'hui, les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, trajectoires d'adolescence : stratégies scolaires, conduites sociales et vécu psychoaffectif »*, rapport de recherche de la phase II, Jonquière, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 1999.

auxquelles elles sont soumises pour amorcer une pratique sexuelle active à un âge de plus en plus précoce, la présence de stéréotypes dans l'éducation et, d'autre part, des problèmes telles la faible estime de soi des filles, la violence dans les relations amoureuses, les agressions sexuelles et la détresse psychologique.

De même, il est pertinent de rappeler que le développement d'une société où les jeunes, garçons et filles, ont toutes les chances de développer harmonieusement leur potentiel, sans contraintes liées à la violence, exige que des activités de sensibilisation et de prévention soient menées auprès d'eux. Les garçons et les filles doivent être amenés à réfléchir aux rapports amoureux. Ils ont à reconnaître les comportements violents et contrôlants, à les refuser et à opter pour des comportements d'affirmation de soi et de respect dans le cadre de rapports égalitaires entre les filles et les garçons. Déjà dans son avis déposé à la ministre responsable de la Condition féminine³³, le Conseil recommandait d'établir une société égalitaire entre les hommes et les femmes.

Le document de consultation souligne avec raison que les programmes qui traitent de façon isolée chaque problème particulier ont des effets limités et que ce sont les initiatives multisectorielles qui laissent entrevoir des retombées plus probantes. Dans ce sens, à l'instar de ce qui a été proposé par l'Institut national de santé publique dans son avis sur la prévention du suicide des jeunes³⁴ et conformément au portrait annexé au document de consultation, nous croyons que, pour ce qui est des solutions à envisager, il faut planifier des actions globales qui touchent plusieurs problématiques de façon simultanée. Le CSF approuve l'importance mise sur la concertation dans le document de consultation. C'est également l'approche qui a été privilégiée par le MSSS et le MEQ (aujourd'hui le MELS) dans le cadre d'une entente de complémentarité signée par les deux ministères en 2003 et qu'on a appelée « École en santé ». En plus d'utiliser une approche globale qui touche différentes dimensions de la santé et du bien-être des jeunes, et d'identifier plusieurs objets d'intervention (jeunes, milieu scolaire, familles et communautés), cette approche fait appel à la collaboration des divers partenaires (établissements d'éducation, agences et centres de santé et de services sociaux, des loisirs, municipalités, organismes du milieu).

Le CSF partage cette vision de l'importance de la concertation, vision qui va dans le sens proposé par le document de consultation. Des initiatives de ce type permettent une mise en commun des expertises, favorisent une cohérence dans les interventions et stimulent la mobilisation de l'ensemble du milieu de vie des jeunes. Elles nécessitent cependant que les milieux soient formés à ces approches et que des personnes soient disponibles pour organiser, coordonner et ainsi que réaliser, principalement dans les établissements scolaires, les activités prévues. **En conséquence, le Conseil recommande :**

³³ Conseil du statut de la femme. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, op. cit.

³⁴ Marie JULIEN et Johanne LAVERDURE. *Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, mars 2004, 45 p. + annexes.

12. Que la Stratégie d'action jeunesse crée les conditions pour soutenir les établissements scolaires et leurs partenaires dans l'implantation d'une approche globale et concertée auprès des jeunes et de leur milieu, telle l'École en santé; des ressources humaines qualifiées et suffisantes devront ainsi être consacrées à ce type d'approche.

CHAPITRE IV

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

Comme il l'avait écrit dans ses commentaires à la Commission des États généraux sur l'éducation 1995-1996, le Conseil du statut de la femme conçoit que le système d'éducation doit permettre l'atteinte d'un objectif fondamental : « La formation de personnes libres et responsables, capables de comprendre la société et le monde dans lesquels elles vivent dans toutes leurs dimensions sociale, historique, géographique et économique, et de contribuer au progrès de leur société au meilleur de leurs capacités³⁵. » À l'époque, il avait d'ailleurs recommandé que la philosophie de l'enseignement et les activités menées à l'école soient « imprégnées de la notion d'égalité des personnes ». Convaincu de cette vision, le CSF suggère d'ajouter un choix stratégique plus inclusif aux deux choix déjà retenus dans l'orientation 3. Celui-ci s'intitulerait : Soutenir le projet éducatif de tous les jeunes.

Par ailleurs, les problèmes sociaux vécus par les jeunes au cours de leurs études – décrochage scolaire, grossesses à l'adolescence, détresse psychologique, éclatement de la famille, pauvreté – sont liés à l'exclusion économique et sociale dont souffre une partie de la population. Le CSF est convaincu de la nécessité d'adopter une approche préventive de la paupérisation des personnes et des ménages en investissant dans l'éducation de la jeunesse et dans la formation continue. Si l'État veut pouvoir outiller sa jeunesse pour qu'elle réussisse socialement et économiquement, il ne doit négliger aucun effort pour l'école, afin que celle-ci produise des finissantes et des finissants qualifiés, préparés pour l'exercice d'un emploi à la mesure de leurs capacités autant que pour leur permettre de pouvoir mieux s'impliquer socialement.

Cette section illustrera d'abord comment il est possible de soutenir le projet éducatif de tous les jeunes par l'aide financière aux études et par le soutien aux parents étudiants. Finalement, nous discuterons des moyens pour lutter contre le décrochage scolaire.

4.1 SOUTENIR LE PROJET ÉDUCATIF DE TOUS LES JEUNES

L'école joue un rôle prépondérant et irremplaçable pour l'acquisition des connaissances, des savoirs et des habiletés. Comme lieu de transmission de valeurs, elle aide également les filles et les garçons à se forger une identité, à développer leur vision du monde et à se faire une idée de la place qu'ils occupent actuellement dans la société et de celle qu'ils aimeraient occuper plus tard.

³⁵ Conseil du statut de la femme. *Des choix pour l'avenir – Avis du Conseil du statut de la femme en réaction au rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation 1995-1996*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, août 1996, p. 9.

4.1.1 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ET AUTRES FACTEURS FAVORABLES À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

En 2004, le Conseil du statut de la femme s'est penché sur la situation financière des étudiantes et particulièrement sur celle des étudiantes mères³⁶. Les recherches démontrent que le Programme de prêts et bourses a été un puissant facteur de démocratisation des études. Aujourd'hui, la société québécoise récolte les fruits de cet investissement et le niveau de scolarité des Québécoises et des Québécois se compare maintenant avantageusement avec celui d'autres pays. Le Québec est ainsi en meilleure posture pour continuer d'avancer, y compris au niveau international. Pour les femmes, cette plus grande accessibilité aux études s'est avérée la clé de l'acquisition de leur autonomie financière.

Cependant, tous les jeunes du Québec n'ont pas accès au régime québécois des prêts et bourses. En 2001-2002, au premier cycle universitaire, par exemple, seulement un étudiant sur trois obtenait un prêt et un sur cinq se qualifiait pour une bourse. En ce sens, il est heureux que le gouvernement soit revenu cette année sur la coupe réalisée dans le précédent budget de l'aide financière aux études, notamment dans les sommes affectées aux bourses. **Aussi, le Conseil recommande :**

13. Que le gouvernement québécois continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants au collège, à l'université, à la formation professionnelle au secondaire en vue de favoriser la démocratisation des études, un cheminement académique régulier ainsi que la réussite scolaire.

4.1.2 LES PARENTS ÉTUDIANTS

Dans son récent avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le CSF reprend ces considérations et traite d'autres facteurs favorables à la réussite scolaire. Au regard de la formation initiale, il importe, selon lui, que le gouvernement continue de soutenir activement le principe de la démocratisation scolaire sur tout son territoire (programmes d'aide financière aux études, encadrement des frais de scolarité, aide fiscale significative durant les études, accessibilité géographique des institutions d'enseignement et des programmes de formation, etc.). Le gouvernement doit aussi continuer de développer des formules de soutien aux jeunes parents qui favorisent la poursuite des études en accordant une attention particulière à l'insertion sociale des jeunes mères seules³⁷.

En effet, que ce soit en raison des maternités précoces, d'un retour aux études, d'une inscription aux études supérieures ou d'une réorientation de carrière, bon nombre de femmes et d'hommes doivent, de nos jours, concilier études et famille. Cette réalité, qui

³⁶ Conseil du statut de la femme. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2004, 68 p.

³⁷ Axe d'intervention 1 (Continuer de miser sur la formation initiale, développer une culture de formation continue, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi) de la deuxième orientation suggérée pour une politique gouvernementale visant l'égalité, dans : Conseil du statut de la femme. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, op. cit., p. 93.

concerne pour l'instant majoritairement les femmes, est appelée à prendre de l'ampleur et apparaît de plus en plus comme un enjeu social important. Dans son avis intitulé *Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*³⁸, le Conseil trace un portrait de ces mères en s'attardant aux difficultés auxquelles elles font face et à leurs besoins spécifiques. Dans la foulée de cette analyse, le CSF propose des modifications à des lois, règlements et politiques afin que les mères étudiantes puissent plus aisément concrétiser leur projet éducatif.

Nombreuses sont les mères étudiantes qui doivent compter, financièrement, sur les programmes publics. À cet égard, le CSF propose, notamment, que le montant versé aux mères prestataires de l'assistance-emploi, inscrites à une mesure de formation d'Emploi-Québec, soit haussé pour correspondre davantage à l'effort consenti. Le CSF recommande aussi que, pour les fins d'application du régime d'assistance-emploi et du Programme de prêts et bourses, la pension alimentaire pour enfants ne soit pas considérée comme un revenu pour le parent qui la reçoit³⁹. Le CSF suggère également que le futur régime québécois d'assurance parentale soit modifié afin que toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant, dont les étudiantes, touchent au moins une prestation de base durant le congé de maternité. On sait que ce régime, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006, s'adresse pour l'instant uniquement aux travailleuses et aux travailleurs qui ont gagné au moins 2 000 \$ au cours de l'année.

Dans son avis, le Conseil aborde également la question du logement, des services de garde et du transport qui constituent des postes budgétaires importants et des éléments essentiels à la poursuite des études. Le CSF recommande notamment que, lors de la construction ou de la rénovation de résidences sur les campus, des logements soient réservés à la clientèle étudiante avec enfants et qu'ils soient aménagés pour accueillir une famille. Il est également primordial que des services de garde offrant une souplesse dans les horaires et les modalités de garde soient disponibles à proximité des établissements d'enseignement.

Par ailleurs, si des efforts ont été consentis par le système scolaire pour répondre aux besoins des mères étudiantes, les services offerts ne sont pas généralisés. À cet égard, le CSF propose que les établissements adoptent des mesures de soutien et des programmes d'aide adaptés aux besoins des étudiantes enceintes ou mères afin de favoriser le maintien, le retour et la persévérance aux études. Soutenir ces étudiantes aura, indéniablement, des conséquences positives pour l'ensemble de la société car la preuve n'est plus à faire que la pauvreté et l'exclusion sociale entretiennent des liens étroits avec le manque de scolarité. De plus, la scolarité des mères a un effet positif sur le cheminement scolaire de leurs propres enfants. En ce sens, tout soutien apporté aux

³⁸ Conseil du statut de la femme. *Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers et Nicole Legendre], Québec, le Conseil, 2004, 119 p.

³⁹ Notons qu'une amélioration a été apportée récemment sur cette question. La pension alimentaire pour enfants reçue par un parent gardien est toujours considérée comme un revenu aux fins des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses contrairement à ce que le CSF souhaite. Cependant, une exemption s'applique dorénavant aux premiers 100 \$ de pension touchés mensuellement. Auparavant, cette exemption ne valait que s'il y avait un enfant de moins de 5 ans.

mères aux études constitue un investissement dans la génération à venir. Dans le but de favoriser la pleine intégration des parents étudiants à la société, notamment celle des jeunes mères, **le Conseil recommande :**

14. Que la Stratégie d'action jeunesse prenne en considération les 25 recommandations que le CSF formule dans son avis *Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes.*

4.2 MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Des données récentes indiquent que l'écart s'est maintenu dans les taux de réussite scolaire des filles et des garçons au niveau secondaire. En 2002, l'écart dans les taux de décrochage au secondaire chez les jeunes âgés de 17 ans se situait à 6 points de pourcentage au détriment des garçons (13,9 % des garçons et 7,9 % des filles avaient quitté l'école secondaire sans diplôme). En 2002-2003, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire était de 71,7 % chez les garçons et de 86,2 % chez les filles⁴⁰.

Au-delà de la corrélation avec le sexe, la probabilité qu'un ou une élève décroche de son parcours scolaire dépend aussi du groupe socio-économique auquel il ou elle appartient. Les données confirment que, pour les filles comme pour les garçons, le décrochage scolaire est une pratique passablement plus courante dans les milieux dits défavorisés que dans les milieux favorisés. Si 16 % des filles et 27 % des garçons décrochent avant d'avoir complété leurs études secondaires, c'est le cas, dans les milieux défavorisés, de 26 % des filles et de 41 % des garçons⁴¹.

De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a récemment mené une analyse exploratoire sur la réussite scolaire des garçons et des filles en lien avec le milieu socio-économique. Les principales conclusions de ces travaux confirment qu'il existe une relation entre la réussite scolaire et l'environnement socio-économique. L'enquête tire notamment le constat suivant : « S'il existe un écart de réussite entre les garçons et les filles, il apparaît moins important que celui qui oppose les élèves en fonction du milieu socio-économique⁴². » L'étude conclut également que dans les milieux favorisés, l'écart de réussite entre les sexes tend à s'amenuiser alors qu'il augmente en milieu défavorisé. Ces corrélations méritent certainement d'être examinées de plus près pour planifier l'intervention auprès des jeunes et la rendre la plus efficace possible.

Au regard du décrochage scolaire, le document de consultation établit clairement que les motifs d'abandon des filles et des garçons diffèrent. Les filles décrochent principalement en raison de responsabilités familiales ou d'une grossesse alors que les garçons évoquent plutôt des motifs liés au travail. Le CSF se réjouit que cette distinction soit faite par le gouvernement et souhaite vivement que les solutions envisagées tiennent compte de ces réalités différenciées.

⁴⁰ Ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation Éditions 2004*, Québec, le Ministère, 2004, p. 105.

⁴¹ Données fournies par le ministère de l'Éducation, Secteur de l'information et des communications, 2002.

⁴² Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *La réussite scolaire des garçons et des filles : l'influence du milieu socio-économique - Analyse exploratoire*, Québec, le Ministère, 2005, p. 23, adresse Web : www.mels.gouv.qc.ca/publications/menu-rapports.htm (pages consultées le 22 juin 2005).

Le CSF reconnaît que les difficultés que connaissent les garçons en milieu scolaire doivent être prises au sérieux. Toutefois, elles ne doivent pas faire oublier que plusieurs filles éprouvent elles aussi des difficultés scolaires. Si le décrochage des filles est moins alarmant que celui des garçons, il demeure préoccupant, d'autant plus que les garçons, même avec une formation scolaire et technique écourtée, s'en tirent généralement mieux sur le plan de l'insertion professionnelle. Les résultats de *l'Enquête sur la dynamique du travail et des revenus* de Statistique Canada ont permis au Conseil de démontrer, dans un avis déposé en 2001, que 28,6 % des femmes ayant complété leurs études primaires et travaillant à temps plein toute l'année touchaient un revenu inférieur à 15 000 \$, soit que partageaient seulement 16,6 % des hommes⁴³.

Par ailleurs, il est maintenant établi qu'un lien existe entre les stéréotypes sexistes et le décrochage scolaire. Bouchard et St-Amant ont démontré que c'est dans les groupes caractérisés par le plus fort degré d'adhésion aux stéréotypes féminins ou masculins que le décrochage scolaire des jeunes était le plus élevé. Ces chercheurs ont découvert que l'affranchissement des stéréotypes liés au sexe s'accompagne d'une meilleure réussite scolaire et que cet affranchissement est plus marqué dans les milieux favorisés que dans les milieux modestes. Leurs travaux indiquent de plus que, quel que soit le milieu dont elles sont issues, les filles réussissent davantage à se détacher des stéréotypes sexuels. Il en ressort également que la conformité aux modèles sexuels traditionnels est plus grande dans les familles où les parents sont moins scolarisés⁴⁴. Ces résultats de recherche doivent absolument être pris en considération dans l'identification de solutions au problème du décrochage scolaire.

Au cours des dernières années, de nombreuses initiatives visant à réduire le décrochage scolaire des garçons ont été tentées. Plusieurs de celles-ci sont basées sur une approche de non-mixité de classes, d'écoles ou de types d'activités. Or, d'après les spécialistes qui ont analysé ces interventions, il appert qu'elles sont basées sur des conceptions essentialistes et innéistes de l'identité masculine. Selon une étude de Bouchard et St-Amant, il y aurait eu au Québec, en 2003-2004, 253 interventions destinées exclusivement aux garçons. La première mesure privilégiée et de loin la plus populaire, surtout au niveau primaire, est la non-mixité des écoles. Or, d'autres études ont démontré qu'il est impossible d'évaluer l'efficacité de la non-mixité car la très grande majorité des responsables de projets n'ont pas réalisé d'évaluation systématique. La plupart des directions d'école confirment qu'elles n'ont remarqué aucun changement significatif au niveau des résultats académiques⁴⁵. Une autre recherche menée en Australie démontre même que la non-mixité présente des risques de recul scolaire pour les garçons. De plus, ces approches de non-mixité ont comme effet d'ancrer davantage

⁴³ Conseil du statut de la femme. *Pour que le développement du Québec soit inclusif : commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, octobre 2001, p. 15.

⁴⁴ Pierrette BOUCHARD et Jean-Claude ST-AMANT. *Garçons et filles : stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1996, p. 48.

⁴⁵ Pierrette BOUCHARD et Jean-Claude ST-AMANT. « Les succès scolaires des filles : deux lectures contradictoires », dans *Éducation et francophonie*, « Les femmes en éducation et en formation », vol. 33, n° 1, 2005, p. 6-19.

l'identification des garçons et des filles à des modèles sexuels stéréotypés, lesquels ont un impact négatif sur la réussite scolaire⁴⁶. **Conséquemment, le Conseil recommande :**

- 15. Que les résultats des diverses études déjà réalisées sur la réussite scolaire en lien avec l'influence du milieu socio-économique et les stéréotypes sexuels soient pris en compte dans les actions qui seront menées par le gouvernement et ses partenaires du milieu de l'éducation. Le CSF souhaite notamment qu'une attention particulière soit portée aux interventions mises en œuvre dans le but de favoriser la réussite éducative. Il importe de s'assurer que des initiatives n'aient pas pour effet de maintenir les garçons et les filles dans des rôles sociaux traditionnels et stéréotypés.**

Dans le même ordre d'idées, le Conseil recommande :

- 16. Que les efforts entrepris par le milieu de l'éducation pour éliminer toute conception stéréotypée des rôles masculins et féminins dans toutes les activités d'éducation de tous les ordres d'enseignement et pour promouvoir les rapports égalitaires et le respect des différences soient maintenus⁴⁷.**

⁴⁶ Bob LINGARD, Wayne MARTINO, Martin MILLS et Mark BAHR. *Adressing the educationnal needs of boys, Research submitted to the department of Education, Science and Training*, cité dans « La non-mixité en milieu scolaire nuit aux garçons », Jean-Claude St-Amant, adresse Web : <http://sisyphe.org>

⁴⁷ Conseil du statut de la femme. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, *op. cit.*, p. 81.

CHAPITRE V

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Le document de consultation retient l'insertion professionnelle des jeunes comme un objectif que devra viser le gouvernement dans la prochaine stratégie d'action jeunesse. L'intégration professionnelle y est présentée comme l'aboutissement d'une période importante de la vie des jeunes et comme l'une de leurs principales formes d'engagement dans la société québécoise. Le document de consultation insiste également sur l'importance de se préoccuper de façon particulière des jeunes de 16 à 24 ans qui sont sous-scolarisés ou sans diplôme ainsi que de ceux qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi.

Le CSF ne peut qu'endosser cette priorisation de l'insertion professionnelle des jeunes femmes et des jeunes hommes. En effet, nous avons toujours considéré qu'une pleine participation au marché du travail constitue la pierre angulaire de l'atteinte de l'autonomie économique, laquelle représente la clé de voûte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette partie du mémoire traitera des réalités particulières que connaissent les jeunes femmes au regard de l'intégration en emploi. On y abordera d'abord la question de la division sexuelle des choix de formation et des emplois qui persiste toujours malgré certaines avancées qui ont amené certaines femmes dans des emplois traditionnellement masculins. Ensuite, nous démontrerons pourquoi et sur quels principes la conciliation travail-famille devrait être retenue comme un choix stratégique de la prochaine stratégie d'action jeunesse.

5.1 AMÉLIORER LA PRÉPARATION DES JEUNES ET MIEUX SOUTENIR LEUR PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

De très nombreuses recherches font le même constat au regard des perspectives d'emploi : une pénurie de main-d'œuvre est à nos portes en raison du vieillissement de la population et du déclin démographique. Le CSF a démontré dans une recherche antérieure que le Québec dispose d'une clé importante pour faire face à cette situation, soit la hausse du taux d'emploi féminin. En effet, une étude de l'Institut de la statistique du Québec indique que si le taux d'emploi du Québec rejoignait progressivement celui de l'Alberta d'ici 2016, le déclin appréhendé de la population active ne se produirait pas⁴⁸. Or, le taux d'emploi des femmes, bien qu'ayant progressé au cours des trente dernières années, se situe encore en deçà du taux d'emploi masculin (surtout chez les femmes de 55 à 64 ans)⁴⁹. Une hausse de ce taux permettrait donc d'éviter un réel manque de main-d'œuvre. Le CSF réitère sa conviction à l'effet que c'est par la mise en place de mesures de protection sociale et d'égalité en emploi, un meilleur partage des

⁴⁸ Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, Québec, l'Institut, vol. 9, n° 3, juin 2005, 8 p.

⁴⁹ En 2003, le taux d'emploi des femmes de 15 ans et plus était de 54,6 % alors que celui des hommes de cette même catégorie d'âge se situait à 65,6 %. Conseil du statut de la femme. *Le double défi de l'emploi et de la natalité*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2005, p. 13.

responsabilités familiales, une politique de congés parentaux mieux adaptée et un appui indéfectible aux services de garde que les femmes investiront en plus grand nombre le marché du travail évitant ainsi une diminution de la population active⁵⁰.

Par ailleurs, cette pénurie appréhendée constitue certainement une occasion inespérée pour modifier la répartition professionnelle des femmes et des hommes dans une optique d'égalité. Cette nouvelle répartition ne peut que s'avérer avantageuse pour les travailleuses et les travailleurs ainsi que pour les employeurs, puisque ces derniers pourront ainsi disposer d'une main-d'œuvre plus abondante.

Les femmes et les hommes sont encore loin d'être répartis également dans les divers programmes d'études qui s'échelonnent du secondaire professionnel à l'université. Quel que soit le moment où les jeunes effectuent leur choix d'études et éventuellement de carrière, on observe une divergence entre les préférences des garçons et celles des filles. De plus, ces dernières se concentrent souvent dans un éventail plus restreint de programmes.

Les domaines du génie et des sciences à fort contenu physique, de l'informatique et des techniques physiques semblent peu attrayants pour les filles, comme en font foi les statistiques sur les inscriptions et sur la diplomation. Les filles se dirigent en petit nombre dans ces domaines et, lorsqu'elles entreprennent des études dans l'une de ces sciences ou de ces techniques, il est fréquent qu'elles décrochent avant l'obtention d'un diplôme. Par exemple, le taux de représentation féminine en techniques physiques n'était que de 15 % en 2002; en technique informatique, il était de 11 %. Parmi les diplômes de premier cycle décernés au Québec en 2001, les femmes ont obtenu 10,6 % des diplômes en génie électrique et en génie mécanique, 18,2 % des diplômes en génie minier et 25 % des diplômes en physique⁵¹. Fait encore plus important, les données les plus récentes laissent entrevoir une inversion de la tendance. Les données de 2003 indiquent une baisse de la représentation féminine dans les nouveaux effectifs étudiants au baccalauréat en sciences et génie au Québec. En fait, de 1999 à 2003, le taux de féminité de ce secteur est passé de 37 % à 32 %⁵².

Les garçons demeurent, eux aussi, cantonnés dans des formations traditionnellement masculines. Ainsi, au niveau secondaire, plus de la moitié des diplômés de la formation professionnelle proviennent des quatre domaines suivants : bâtiments et travaux publics, électrotechnique, fabrication mécanique et entretien d'équipements motorisés. Au collégial technique, 69 % des finissants sont regroupés dans seulement quatre domaines d'études⁵³.

⁵⁰ Conseil du statut de la femme. *Le double défi de l'emploi et de la natalité*, op. cit.

⁵¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Enquêtes La Relance*, adresse Web : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm> (page consultée le 19 mai 2005).

⁵² Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et génie au Québec. *Bilan et essaimage régional : bilan de la titulaire Claire Deschênes*, congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi, 10 mai 2005.

⁵³ Données du MEQ (*La Relance au secondaire en formation professionnelle. Promotion 2001-2002. Situation au 31 mars 2003* et *La Relance au collégial en formation technique*), citées dans : Conseil du statut de la femme. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, op. cit., p. 78-79.

Cette répartition inégale des garçons et des filles dans les différentes filières de formation se répercute nécessairement sur la composition de la main-d'œuvre. Si les femmes sont massivement présentes sur le marché du travail, elles demeurent concentrées dans des secteurs économiques précis, notamment les emplois traditionnels. Ainsi, l'écart entre la présence des femmes et des hommes dans les industries productrices de biens demeure très élevé alors que ceux-ci y occupent 75,3 % des emplois. Les femmes, par contre, sont surreprésentées dans les industries de services où elles comptent pour plus de 53 % des effectifs.

En outre, les données de 2001 indiquent que les postes de secrétaires (97,7 %), d'infirmières (91,0 %), d'éducatrices et d'aides éducatrices (95,7 %) sont quasi-exclusivement occupés par des femmes. Toutefois, elles sont pratiquement absentes des occupations telles que conducteurs de camion, mécaniciens techniciens et réparateurs d'automobiles. Dans les professions liées à l'informatique, la présence des hommes s'est accentuée entre 1991 et 2001, passant des deux tiers aux trois quarts⁵⁴. Dans le domaine des sciences, les femmes sont largement minoritaires. En 2002, elles ne comptaient que pour 22 % du personnel dans l'ensemble des professions des sciences naturelles et appliquées et professions apparentées. De plus, les femmes ne représentaient que 23 % du personnel d'encadrement des services de génie, d'architecture, de sciences naturelles et de systèmes informatisés. Au niveau des conditions d'emploi, les femmes dans le secteur des sciences et technologies reçoivent un salaire moins intéressant que leurs confrères⁵⁵.

Les données précédentes illustrent à quel point le marché du travail actuel a intégré une ségrégation professionnelle qui cantonne les femmes et les hommes dans des secteurs limités de types d'emploi. Dans une perspective de pénurie de main-d'œuvre, il est tout à l'avantage de la société de modifier cette répartition inégalitaire. **En conséquence, le Conseil recommande :**

17. Que le gouvernement intervienne dès le plus jeune âge par une formation scolaire qui assure une diversification des modèles présentés aux garçons et aux filles. Il est essentiel que l'information scolaire et professionnelle offerte aux jeunes ne restreigne pas les choix de formation et qu'elle incite les jeunes à dépasser les choix traditionnels liés aux stéréotypes sexuels : il importe d'intéresser les garçons aux domaines à prédominance féminine tels que les professions axées sur la relation d'aide (infirmiers, enseignants, éducateurs) et les filles aux secteurs traditionnellement masculins comme l'informatique et la mécanique. Le CSF souhaite également que les efforts visant à développer la culture scientifique chez les filles soient maintenus.

⁵⁴ Comité aviseur femmes en développement de la main-d'œuvre. *Les femmes et le marché de l'emploi : la situation économique et professionnelle des Québécoises*, Montréal, le Comité, 2005, p. 13-14.

⁵⁵ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Op. cit.*, p. 2.

5.2 POUR UNE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE RÉUSSIE

Bien que préoccupé par l'intégration au marché du travail des jeunes femmes et des jeunes hommes de 35 ans et moins, le document de consultation ne retient pas dans ses choix stratégiques l'épineuse question de la conciliation travail-famille. Pourtant, c'est avant d'atteindre 35 ans que la majorité des Québécoises et des Québécois fondent une famille tout en étant actifs sur le marché du travail. De plus, considérant les changements démographiques qui se dessinent au Québec, la possibilité de concilier travail et famille devient cruciale en raison de son impact sur la décision d'avoir des enfants ou pas chez les personnes actives en emploi. C'est pourquoi il nous semble qu'une stratégie d'action jeunesse ne peut omettre de s'intéresser à cette réalité.

Nous croyons fermement que la conciliation travail-famille constitue un enjeu crucial pour le développement social et économique du Québec. Quelques données statistiques le démontrent : les femmes et les hommes en âge de fonder une famille connaissent des taux d'emploi qui se rapprochent de plus en plus et dans la majorité des couples avec enfants, les deux parents sont actifs sur le marché du travail. En outre, chez ces couples, le taux d'activité se situe à 83 % chez les mères de 20 à 44 ans lorsque le plus jeune enfant a de 6 à 15 ans et à 73 % s'il a moins de 3 ans. De plus, les données démontrent que, dans le contexte actuel, plusieurs familles ont besoin de deux revenus pour satisfaire leurs besoins⁵⁶.

De nombreuses recherches ont démontré que l'activité féminine et la natalité peuvent aller de pair lorsque les politiques publiques permettent de concilier l'activité féminine et les contraintes de la maternité. Ainsi, selon M^{me} Majnoni d'Intignano, du Conseil d'analyse économique, « seuls les pays qui permettent aux femmes de concilier leur vie active et leur vie familiale ont encore assez d'enfants pour équilibrer leur structure démographique »⁵⁷. Elle cite en exemple l'Europe du Nord où la politique d'égalité des sexes s'est généralement accompagnée d'une forte fécondité ainsi que des taux d'activité féminins importants.

La situation actuelle, où de très nombreux travailleurs et travailleuses éprouvent des difficultés à concilier leurs nombreuses responsabilités, entraîne des conséquences fort pénibles et coûteuses à plusieurs niveaux : fatigue, culpabilité, niveau élevé de stress, relations familiales tendues, perte de revenu, abandon d'emploi, réduction de la productivité, hausse des coûts de soins de santé et de services sociaux. Il importe que le gouvernement intervienne afin que ne se détériore pas la situation des jeunes familles.

⁵⁶ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation Version complète*, Québec, Direction des communications, le Ministère, 2004, p. 16 et 20.

⁵⁷ Majnoni d'Intignano, du Conseil d'analyse économique, citée dans Conseil du statut de la femme. *Le double défi de l'emploi et de la natalité*, op. cit., p. 25.

Des principes à respecter

Le CSF considère que l'intervention gouvernementale en matière de conciliation travail-famille doit prendre assise sur les principes suivants. Le premier de ces principes implique que toutes les mesures envisagées et mises de l'avant par l'État, les employeurs, les commerces et les services doivent être développées dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Il importe que ce principe guide toutes les interventions afin d'éviter que les mesures retenues ne consolident la division sexuelle du travail et maintiennent les femmes et les hommes dans leurs rôles traditionnels respectifs, auquel cas les femmes subiraient des reculs importants dans leur marche vers l'atteinte de l'autonomie économique. Le CSF ne souhaite pas que le gouvernement s'immisce dans la vie privée des couples. Toutefois, il appartient à l'État de se faire le porte-parole des valeurs que la société québécoise priorise et parmi lesquelles se trouve l'égalité hommes-femmes.

Le second principe découle du premier et concerne le partage égalitaire des tâches et des responsabilités familiales, parentales et domestiques entre les femmes et les hommes. Traditionnellement dévolues aux femmes, ces responsabilités demeurent encore largement assumées par celles-ci malgré leur intégration massive au marché du travail. Ce partage inégal constitue le talon d'Achille de l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Il est donc impératif que toutes les mesures développées pour faciliter la conciliation travail-famille soient accessibles et visent autant les hommes que les femmes. En fait, pour citer Dominique Méda, il est primordial « d'émanciper les hommes du travail pour émanciper les femmes du domestique »⁵⁸.

Finalement, le CSF considère essentiel que les mesures de conciliation travail-famille n'aient pas pour effet d'éloigner les femmes du marché du travail. Les expériences étrangères, notamment françaises, ont démontré qu'à moyen et long terme cette option était défavorable aux femmes. En effet, celles-ci risquent de connaître des difficultés à se réinsérer sur le marché de l'emploi lorsqu'elles souhaiteront le faire, seront privées de possibilités de promotion et connaîtront une baisse de leur revenu au moment de leur retraite. Il importe donc que les interventions gouvernementales en matière de conciliation travail-famille n'aient pas pour effet de retirer les femmes du marché du travail et aillent dans le sens de responsabiliser les divers acteurs sociaux en soutien au rôle des parents. En fait, ce sont l'ensemble des partenaires sociaux (entreprises, municipalités, institutions d'enseignement, syndicats, etc.) qui doivent collaborer pour mettre en place une société où l'articulation des diverses responsabilités familiales, parentales et professionnelles des travailleuses et des travailleurs sera mieux équilibrée.

En 2004, le gouvernement québécois a annoncé son intention de se doter d'une politique gouvernementale en conciliation travail-famille. Bien qu'une vaste consultation sur ce sujet ait eu lieu, cette politique se fait toujours attendre. **Aussi, le Conseil recommande :**

⁵⁸ Dominique MÉDA. *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2001, p. 131.

18. Que la politique gouvernementale en conciliation travail-famille soit publiée dans les meilleurs délais car c'est la qualité de vie de milliers de jeunes mères et de jeunes pères qui est actuellement diminuée faute de soutien adéquat. De plus, il nous apparaît essentiel que la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 fasse une place importante à la conciliation travail-famille dans ses choix stratégiques afin de soutenir l'intégration et le maintien en emploi de milliers de jeunes parents et de favoriser un partage équitable des responsabilités parentales.

Par ailleurs, il nous apparaît important de rappeler la mise en œuvre prochaine du Régime d'assurance parentale. En plus des avantages importants que procure ce nouveau régime aux travailleuses qui accouchent, incluant les travailleuses autonomes, le CSF réitère son accueil positif de la création d'un nouveau congé de paternité pouvant aller jusqu'à cinq semaines et qui est réservé aux pères⁵⁹. Nous sommes convaincues que l'instauration de cette nouvelle disposition constitue un moteur puissant pour atteindre une meilleure égalité entre les mères et les pères en même temps qu'elle permettra l'établissement de liens pères-enfants plus étroits. **Le Conseil recommande donc :**

19. Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse l'apport majeur que constitue le nouveau Régime d'assurance parentale. En ce sens, le Conseil souhaite que le gouvernement assure toute la visibilité nécessaire aux dispositions relatives au nouveau congé de paternité afin que le plus grand nombre de pères s'en prévalent.

⁵⁹ Loi sur l'assurance parentale, L.R.Q., chapitre A-29.011, art. 9.

CHAPITRE VI

ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

La dernière orientation proposée dans le document de consultation est d'accroître la présence des jeunes Québécoises et des jeunes Québécois dans la société. Cette orientation fait référence à l'ouverture au monde et à la montée de l'influence des jeunes au sein de la collectivité québécoise. La consultation devrait permettre d'identifier des moyens concrets pour aider les jeunes à rayonner à l'extérieur des frontières, pour intégrer les jeunes au développement d'une vision globale du développement durable et pour favoriser une solide implantation des jeunes dans l'ensemble des régions du Québec.

Relativement à l'implantation des jeunes en région, le Conseil s'est intéressé aux travaux de recherche récents portant sur la situation de la jeunesse dans certaines régions. Il a aussi proposé, dans le cadre de ses avis de la collection « Femmes et développement des régions », une analyse des causes de l'exode des jeunes et des pistes d'action favorables à leur retour en région. Nous soulignerons dans ce chapitre les principaux éléments de notre analyse liés aux choix stratégiques de cette orientation.

6.1 ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LEURS MILIEUX DE VIE

Le document soulève la question de l'implication des jeunes dans des activités d'entraide et de bénévolat, celle de leurs activités de militantisme et de leur participation aux instances du pouvoir et déplore la baisse continue de la participation des jeunes aux scrutins. Il demande par quels moyens les milieux de vie pourraient offrir aux jeunes davantage d'occasions d'engagement et mieux reconnaître leur engagement.

Le document établit en outre les difficultés qui se posent, dans cet engagement, pour certains groupes de jeunes :

« ... Il faut reconnaître que certains groupes de jeunes présentent des besoins particuliers en matière d'engagement dans leurs milieux de vie respectifs. Cela est certainement le cas des jeunes autochtones et des jeunes des communautés culturelles⁶⁰. »

Sans nier les problématiques spécifiques aux groupes cités, dans leur engagement citoyen et leur participation aux lieux d'influence, le Conseil tient ici à souligner que les jeunes femmes font face à des embûches auxquelles leurs compagnons ne sont pas confrontés, lorsqu'elles choisissent de s'engager dans leur milieu. Ces embûches tiennent en partie aux visions traditionnelles et aux stéréotypes sexuels omniprésents. Il serait intéressant que la Stratégie en tienne compte. **En conséquence, le Conseil recommande :**

⁶⁰ Secrétariat à la jeunesse. *Op. cit.*, p. 29.

20. Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse que certains milieux de vie sont empreints de stéréotypes sexuels, lesquels freinent l'intégration des jeunes femmes dans les lieux où elles désirent s'engager. Le Conseil demande aussi que les mesures destinées à accroître l'engagement des jeunes servent à lever les obstacles additionnels qui se posent devant les femmes.

L'engagement est pratiqué dans de multiples lieux et prend la forme d'activités d'entraide, de bénévolat ou de militantisme ou encore d'accession à des postes électifs. Le Conseil est favorable à ce que chacune des instances où des citoyens s'engagent s'ouvre pour accroître en son sein la participation des jeunes. Il souhaite aussi que cette ouverture soit l'occasion de rééquilibrer la présence des femmes et des hommes.

Dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale, le CSF a déposé un mémoire où des mesures sont proposées pour favoriser l'accès des femmes aux postes électifs. Nous avons ainsi recommandé certains aménagements à la Loi électorale pour apporter une véritable égalité des chances dans cette loi – le droit à un congé à l'occasion d'une investiture et une prise en charge plus équitable des dépenses personnelles à l'occasion d'une élection – ainsi que des mesures de sensibilisation à l'intention des partis politiques pour que les femmes puissent s'intégrer harmonieusement à leur organisation. Certaines mesures proposées dans cet avis pourraient être adaptées à l'objectif de stimuler l'engagement des jeunes dans leur milieu⁶¹.

Un coup d'œil sur les plus récentes statistiques des taux de féminité dans les instances du pouvoir fédéral, québécois et municipal nous montrera que, malgré les progrès accomplis, les femmes et les hommes sont encore loin de l'égalité. On remarquera, de plus, que le pouvoir municipal semble être, au Québec, le plus difficile à percer pour les femmes. En date du 2 juin 2005, le poids des femmes à l'Assemblée nationale se chiffre comme suit : elles représentent 32 % des députés et 37 % des ministres⁶². À la Chambre des communes, les femmes représentaient, en 2004, 25,3 % des élus dans les circonscriptions du Québec et seulement 21,1 % des élus pour l'ensemble des circonscriptions⁶³. Au palier municipal, les femmes n'occupaient, en janvier 2004, que 11,6 % des postes de maires et 24,5 % des postes de conseillères ou conseillers⁶⁴.

⁶¹ Conseil du statut de la femme. *Mémoire présenté à la Commission des institutions sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, (à paraître à l'automne 2005).

⁶² « La présence féminine », site Internet de l'Assemblée nationale, adresse Web : www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/femmes1.html et « Liste des membres du Conseil des ministres », site Internet du premier ministre, adresse Web : www.premier.gouv.qc.ca (pages consultées le 2 juin 2005).

⁶³ Voir dans le site Internet du CSF la page statistique à l'adresse suivante :

<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/stat/DeputeesChambreCommunes.pdf>

⁶⁴ Ministère des Affaires municipales et des Régions. *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2003*, adresse Web : http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/legislation/statistiques_2003.pdf (page consultée le 2 juin 2005).

6.2 FAVORISER LE RETOUR OU L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN RÉGION

Le document soulève l'importante problématique de la migration des jeunes vers les grands pôles urbains, migration qui s'explique, pour les 16-24 ans, par la poursuite des études ou la première insertion professionnelle et, pour les 25-29 ans, par la fondation d'une famille et par l'insertion sociale. Ces flux migratoires risquent, comme le mentionne le document, de fragiliser les régions et de compromettre l'occupation dynamique du territoire québécois. Des moyens doivent être mis en œuvre pour favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région, lit-on dans le document.

Le CSF, conscient de la nécessité d'accroître le nombre de jeunes qui s'établissent en région, s'est penché sur l'exode des jeunes et sur les moyens de favoriser leur retour. Il a de plus examiné les causes des flux migratoires interrégionaux, observant que le pouvoir d'attraction qu'exerce une région ou une MRC sur les jeunes n'était pas le même pour les femmes que pour les hommes. Dans un avis déposé en avril 2001, le CSF mettait en évidence une situation vécue différemment par les hommes et par les femmes : « Si certaines MRC (du Centre-du-Québec) semblent réussir à mieux retenir les jeunes ou à compenser les départs par des arrivées interrégionales, l'observation s'applique davantage aux hommes qu'aux femmes⁶⁵. » Il serait intéressant de voir pourquoi les mesures visant à attirer les jeunes rejoignent davantage les hommes que les femmes.

Le Conseil conçoit l'offre de programmes d'études comme une partie de la solution à la migration des jeunes vers les grands centres. Dans son avis traitant de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, il appuyait la Commission jeunesse sur l'éducation pour demander une offre plus étendue de programmes d'études postsecondaires :

« ... Afin de freiner l'exode des jeunes, qui commence bien souvent par la poursuite d'études à l'extérieur de la région (...), il est impératif d'augmenter l'offre de cours en région, notamment des programmes à temps plein, et ce, autant au niveau collégial technique qu'universitaire⁶⁶. »

Le CSF soutenait et soutient toujours qu'une telle mesure permettrait également aux femmes qui désirent reprendre leurs études ou se recycler de bénéficier d'une offre de parcours plus stable et, conséquemment, de mieux planifier la conciliation famille-formation. En outre, le CSF a constaté que la concentration scolaire et professionnelle des femmes nuit à leur intégration en emploi. Il suggère donc que les mesures visant à

⁶⁵ Conseil du statut de la femme. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional dans le Centre-du-Québec*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, avril 2001, p. 49.

⁶⁶ Sommet régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Commission sectorielle Jeunesse - Bilan et enjeux*, cité dans Conseil du statut de la femme. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, mars 2000, p. 49.

inciter les femmes à diversifier leurs choix d'études et de carrière soient implantées pour faciliter leur entrée sur le marché du travail régional⁶⁷.

Les régions se caractérisent dans plusieurs cas par une économie axée sur l'industrie des ressources naturelles. Or, il est facile de vérifier que les métiers et professions reliés à ces industries sont choisis beaucoup moins souvent par les filles que par les garçons. En effet, sur les 35 600 emplois que l'on dénombre dans les régions du Québec (2004), dans les secteurs de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction pétrolière et gazière, 3 800 (à peine plus de 10 %) étaient occupés par des femmes⁶⁸. **Pour cette raison, le Conseil recommande :**

21. Que le gouvernement apporte une attention particulière à l'orientation des filles, l'objectif étant de les amener à privilégier l'étude des sciences et des technologies liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Par contre, comme le faisait observer le CSF dans son commentaire de la politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), on peut penser que les jeunes femmes sont attirées par le secteur agricole autant que les jeunes hommes puisqu'elles sont aussi nombreuses qu'eux à avoir suivi une formation dans ce domaine. Or, les données sur la propriété des entreprises agricoles nous montrent que seulement le quart de celles-ci sont détenues par des femmes et que cette proportion stagne depuis au moins 10 ans. Le Conseil apprécie que le MAPAQ tente d'infléchir les facteurs expliquant la faible participation des femmes à la propriété agricole. Dans son commentaire, le CSF poursuit : « Dans le contexte de rareté de la main-d'œuvre en agriculture provoquée tant par le vieillissement de la profession que par la dénatalité, le secteur agricole doit pouvoir compter sur la pleine et entière contribution des femmes pour assurer sa survie⁶⁹. »

Notons par ailleurs que les opportunités d'emploi pour les femmes sont encore moins nombreuses dans les régions aux prises avec un déclin démographique parce que les industries des services (celles qui emploient traditionnellement la main-d'œuvre féminine) sont moins développées dans les régions les moins peuplées. De la sorte, faute d'une intervention visant à diversifier les débouchés pour la main-d'œuvre féminine, ces régions risquent de devoir laisser partir encore plus de jeunes femmes que de jeunes hommes.

⁶⁷ Conseil du statut de la femme. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, op. cit., p. 50.

⁶⁸ Statistique Canada. *Revue chronologique de la population active 2005*, compilation spéciale de l'Institut de la statistique du Québec.

⁶⁹ Commentaires du Conseil du statut de la femme sur le volet *Établissement et relève agricole de la Politique jeunesse* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ces commentaires furent adressés par la présidente du CSF au sous-ministre du MAPAQ, M. Michel R. Saint-Pierre, dans une lettre datée du 24 mai 2005.

Enfin, pour maintenir les jeunes en région, le CSF souhaite que la Stratégie leur donne espoir de pouvoir s'épanouir tant professionnellement que sur les plans personnel et familial. Il faut que les femmes, comme les hommes, puissent y trouver leur compte. Aucun jeune homme ne restera en région si sa conjointe ne peut y trouver aussi sa réalisation professionnelle. La Stratégie devrait démontrer qu'il est impossible de retenir et de maintenir en région les jeunes et les jeunes familles si seuls les hommes sont touchés par l'expansion des emplois.

CONCLUSION

Préoccupé par la société de demain, le Conseil du statut de la femme s'intéresse à la jeunesse : il tenait donc à faire connaître ses commentaires sur la future stratégie d'action jeunesse dans le cadre de la présente consultation.

Le Conseil pense que la marche vers l'égalité des femmes et des hommes, qui a déjà amené le Québec à l'avant-garde des nations en cette matière, doit se poursuivre si nous voulons conserver notre avance. Car, comme nous nous employons à le démontrer dans les avis et les recherches que nous remettons au gouvernement, des écarts persistent entre la condition des femmes et celle des hommes dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale. En outre, de nouveaux phénomènes, caractéristiques de l'époque actuelle (l'hypersexualisation, par exemple), risquent de compromettre l'épanouissement de la jeunesse.

La Stratégie d'action jeunesse en préparation au Québec représente, aux yeux du Conseil, un moment idéal pour planifier des mesures visant l'avènement d'une société capable de mettre à contribution les compétences de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens. L'analyse différenciée selon les sexes constitue, à ce titre, un instrument essentiel pour arriver à comprendre et à traiter efficacement la réalité des jeunes, femmes et hommes.

La stratégie cherchera à améliorer le soutien offert aux jeunes en assurant cohérence et complémentarité des interventions à leur endroit : le CSF ajoute que le réexamen des mesures doit être fait dans la perspective de réduire les inégalités entre les sexes. Il demande en outre l'ajout de quelques choix stratégiques pour tenir compte des réalités émergentes comme : l'hypersexualisation des jeunes filles. La Stratégie visera à améliorer la santé et le bien-être des jeunes. Le CSF souhaite à cette fin que le milieu scolaire inculque aux jeunes des comportements sexuels sécuritaires au titre des saines habitudes de vie et que, de concert avec les acteurs locaux en santé, en loisir et du monde municipal, il prévienne les problèmes de santé des jeunes et les difficultés d'adaptation vécues par ceux-ci.

Le phénomène de la détresse psychologique et du suicide des jeunes doit être appréhendé, lui aussi, dans le cadre de l'analyse différenciée selon les sexes, étant donné les manifestations différentes qu'a ce phénomène chez les jeunes femmes et chez les jeunes hommes. Le Conseil fait valoir dans cet avis que des interventions centrées sur la lutte au suicide risqueraient de laisser de côté certains jeunes aux prises avec une détresse psychologique élevée : il faut donc élargir l'approche préventive à l'ensemble des manifestations de la détresse psychologique.

La Stratégie doit aussi permettre la réussite éducative des jeunes. Le Conseil insiste pour que cette orientation soit reformulée afin de favoriser la réussite de tous les jeunes. Il recommande que des sommes additionnelles soient consacrées à la formation du personnel enseignant de même qu'à l'embauche de ressources spécialisées, notamment

pour aider les jeunes à développer de saines habitudes de vie. Cette embauche permettrait de compenser en partie les coupes de personnel non enseignant survenues ces dernières années dans le milieu scolaire. Enfin, la prévention du décrochage scolaire passe, selon nous, par la transformation des stéréotypes sexuels et par la diversification des modèles offerts aux filles et aux garçons. Aussi, nous demandons qu'une réflexion globale sur la réussite scolaire des filles et des garçons soit menée dans une perspective d'égalité entre les sexes.

Le gouvernement veut, par la stratégie d'action jeunesse, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Nous soutenons dans cet avis qu'il est nécessaire de prendre cette orientation en tenant compte des réalités particulières à chaque sexe au regard de l'intégration en emploi. Des mesures doivent être introduites pour inciter les jeunes femmes et les jeunes hommes à diversifier leurs choix de carrière et pour défaire les carcans que constituent les emplois traditionnellement associés à l'un ou à l'autre sexe. Quant aux mesures facilitant la conciliation travail-famille, le Conseil souhaite qu'elles soient les instruments d'un meilleur partage des responsabilités familiales. Les congés parentaux réservés aux pères nous semblent à ce titre tout à fait appropriés.

Enfin, la Stratégie devra proposer des moyens pour freiner l'exode des jeunes des régions. Le Conseil soutient qu'en intéressant les jeunes femmes aux carrières offertes en région et en développant des milieux de vie propices au bien-être des familles, le gouvernement mettra toutes les chances du côté des régions. C'est à ces conditions, en effet, que l'on pourra motiver davantage de jeunes familles à s'établir dans les régions non centrales.

Le Conseil du statut de la femme souhaite en somme que la Stratégie d'action jeunesse permette d'inscrire la valeur d'égalité des sexes aux côtés des valeurs démocratiques que notre société défend.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit intégrée dans la Stratégie d'action jeunesse afin de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes.
2. Que, dans la Stratégie d'action jeunesse, le gouvernement pousse les différents milieux – milieux de travail, milieux d'enseignement et d'apprentissage – à établir des formules de mentorat facilitant l'insertion des jeunes femmes et leur maintien dans des professions techniques et scientifiques, et dans les métiers à prédominance masculine. De la même façon, les formules de mentorat pourraient être développées pour faciliter l'entrée et le maintien des jeunes hommes dans les milieux traditionnellement féminins.
3. Que les milieux de travail soient sensibilisés à la problématique que vivent les jeunes femmes et les jeunes hommes quand elles ou ils investissent des milieux où prédomine l'autre sexe.
4. Que le gouvernement s'appuie sur la connaissance des réalités propres à chaque sexe dans sa conception des mesures multisectorielles et des services destinés aux jeunes. Tout en assurant une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité à ces services, l'outil d'analyse différenciée selon les sexes permettra de mieux adapter la réponse aux réalités des jeunes femmes et des jeunes hommes.
5. Que la Stratégie d'action jeunesse traite l'acquisition de saines habitudes de vie dans le cadre d'une analyse différenciée selon les sexes.
6. Que, dans le cadre de la réforme scolaire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'assure que les contenus relatifs aux saines habitudes de vie trouvent leur place dans le Programme de formation de l'école québécoise.
7. Que la Stratégie d'action jeunesse incite les établissements d'enseignement et leurs partenaires à promouvoir les interventions de promotion de la santé et de prévention en rapport avec l'acquisition de saines habitudes de vie.
8. Que la Stratégie d'action jeunesse reflète l'intention du gouvernement d'ouvrir un débat public sur cette question de l'hypersexualisation et de la sexualité précoce des jeunes, afin de mieux connaître l'ampleur et les manifestations de ces phénomènes, leur dynamique, d'en identifier les causes, d'en cerner les conséquences directes et indirectes et d'envisager, de concert avec l'ensemble de la société, les interventions qui doivent être posées.

9. Que, dans les futurs débats qui auront lieu sur la question de l'hypersexualisation des jeunes filles et de la sexualité précoce, la réflexion soit basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil souhaite vivement que les réflexions et les discussions prennent pour assise l'établissement de rapports égaux entre les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la sexualité.
10. Que la Stratégie d'action jeunesse encourage la mise en place de mesures visant à diminuer les diverses formes de violence, de contrôle et de manipulation dans les relations de couples chez les adolescents et à favoriser l'établissement de relations égaux et respectueuses entre les partenaires des deux sexes.
11. Que la Stratégie d'action jeunesse s'attaque à la lutte contre la détresse psychologique en prenant en compte les différences entre les jeunes hommes et les jeunes femmes en ce qui concerne tant les causes que les manifestations différenciées de ce problème chez les deux sexes.
12. Que la Stratégie d'action jeunesse crée les conditions pour soutenir les établissements scolaires et leurs partenaires dans l'implantation d'une approche globale et concertée auprès des jeunes et de leur milieu, telle l'École en santé; des ressources humaines qualifiées et suffisantes devront ainsi être consacrées à ce type d'approche.
13. Que le gouvernement québécois continue de soutenir activement les étudiantes et les étudiants au collège, à l'université, à la formation professionnelle au secondaire en vue de favoriser la démocratisation des études, un cheminement académique régulier ainsi que la réussite scolaire.
14. Que la Stratégie d'action jeunesse prenne en considération les 25 recommandations que le CSF formule dans son avis *Étudiante et mère : un double défi - Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*.
15. Que les résultats des diverses études déjà réalisées sur la réussite scolaire en lien avec l'influence du milieu socio-économique et les stéréotypes sexuels soient pris en compte dans les actions qui seront menées par le gouvernement et ses partenaires du milieu de l'éducation. Le CSF souhaite notamment qu'une attention particulière soit portée aux interventions mises en œuvre dans le but de favoriser la réussite éducative. Il importe de s'assurer que des initiatives n'aient pas pour effet de maintenir les garçons et les filles dans des rôles sociaux traditionnels et stéréotypés.
16. Que les efforts entrepris par le milieu de l'éducation pour éliminer toute conception stéréotypée des rôles masculins et féminins dans toutes les activités d'éducation de tous les ordres d'enseignement et pour promouvoir les rapports égaux et le respect des différences soient maintenus.

17. Que le gouvernement intervienne dès le plus jeune âge par une formation scolaire qui assure une diversification des modèles présentés aux garçons et aux filles. Il est essentiel que l'information scolaire et professionnelle offerte aux jeunes ne restreigne pas les choix de formation et qu'elle incite les jeunes à dépasser les choix traditionnels liés aux stéréotypes sexuels : il importe d'intéresser les garçons aux domaines à prédominance féminine tels que les professions axées sur la relation d'aide (infirmiers, enseignants, éducateurs) et les filles aux secteurs traditionnellement masculins comme l'informatique et la mécanique. Le CSF souhaite également que les efforts visant à développer la culture scientifique chez les filles soient maintenus.
18. Que la politique gouvernementale en conciliation travail-famille soit publiée dans les meilleurs délais car c'est la qualité de vie de milliers de jeunes mères et de jeunes pères qui est actuellement diminuée faute de soutien adéquat. De plus, il nous apparaît essentiel que la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 fasse une place importante à la conciliation travail-famille dans ses choix stratégiques afin de soutenir l'intégration et le maintien en emploi de milliers de jeunes parents et de favoriser un partage équitable des responsabilités parentales.
19. Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse l'apport majeur que constitue le nouveau Régime d'assurance parentale. En ce sens, le Conseil souhaite que le gouvernement assure toute la visibilité nécessaire aux dispositions relatives au nouveau congé de paternité afin que le plus grand nombre de pères s'en prévalent.
20. Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse que certains milieux de vie sont empreints de stéréotypes sexuels, lesquels freinent l'intégration des jeunes femmes dans les lieux où elles désirent s'engager. Le Conseil demande aussi que les mesures destinées à accroître l'engagement des jeunes servent à lever les obstacles additionnels qui se posent devant les femmes.
21. Que le gouvernement apporte une attention particulière à l'orientation des filles, l'objectif étant de les amener à privilégier l'étude des sciences et des technologies liées à l'exploitation des ressources naturelles.

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, Pierrette et Natasha BOUCHARD. *Miroir, miroir... La précocité provoquée de l'adolescence et ses effets sur la vulnérabilité des filles*, Québec, Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes, Les cahiers du GREMF, 2003, 74 p.

BOUCHARD, Pierrette et Jean-Claude ST-AMANT. *Garçons et filles : stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.

BOUCHARD, Pierrette et Jean-Claude ST-AMANT. « Les succès scolaires des filles : deux lectures contradictoires », dans *Éducation et francophonie*, « Les femmes en éducation et en formation », vol. 33, n° 1, 2005, p. 6-19.

CHAIRE CRSNG/ALCAN POUR LES FEMMES EN SCIENCES ET GÉNIE AU QUÉBEC. *Bilan et essaimage régional : bilan de la titulaire Claire Deschênes*, congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi, 10 mai 2005.

COMITÉ AVISEUR FEMMES EN DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Les femmes et le marché de l'emploi : la situation économique et professionnelle des Québécoises*, Montréal, le Comité, 2005, 62 p.

COMITÉ AVISEUR SUR LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES AUPRÈS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT. *Avis sur la sexualisation précoce des filles et ses impacts sur leur santé*, Rimouski, Agence de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, 2005, 30 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des choix pour l'avenir – Avis du Conseil du statut de la femme en réaction au rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation 1995-1996*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, août 1996, 32 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers et Nicole Legendre], Québec, le Conseil, 2004, 119 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Le double défi de l'emploi et de la natalité*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2005, 49 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional dans le Centre-du-Québec*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, avril 2001, 123 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, mars 2000, 90 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, février 2004, 46 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*, [recherche et rédaction : Francine Lepage], Québec, le Conseil, 2004, 68 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire présenté à la Commission des institutions sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, le Conseil, (à paraître à l'automne 2005).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur l'avant-projet de politique Vers une politique jeunesse québécoise*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, 2000, 27 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour que le développement du Québec soit inclusif : commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, [recherche et rédaction : Nathalie Roy], Québec, le Conseil, octobre 2001, 50 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Québec, le Conseil, 2004, 174 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le suicide chez les jeunes : SOS jeunes en détresse*, Québec, le Conseil, 1997, 132 p.

DIRECTION DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL. *Objectif jeunes : comprendre, soutenir, rapport annuel 2004-2005 sur la santé de la population montréalaise*, Montréal, la Direction, 2005, 8 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, Québec, l'Institut, vol. 9, n° 3, juin 2005, 8 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, l'Institut, 2001, 642 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, rapport*, Québec, l'Institut, 2002, 520 p.

JULIEN, Marie et Johanne LAVERDURE. *Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, mars 2004, 45 p. + annexes.

« La présence féminine », site Internet de l'Assemblée nationale, adresse Web : www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/femmes1.html (page consultée le 2 juin 2005).

LEFORT, Louise et Monique ELLIOT. *Le couple à l'adolescence : rapport d'enquête sur les relations amoureuses des jeunes de 12 à 17 ans de l'île de Montréal*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 2001, 137 p.

LÉGARÉ, G.M. et autres. « Santé mentale », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, ch. 16, 2000.

LINGARD, Bob, Wayne MARTINO, Martin MILLS et Mark BAHAR. *Addressing the educationnal needs of boys*, Research submitted to the department of Education, Science and Training, cite dans « La non-mixité en milieu scolaire nuit aux garçons », Jean-Claude St-Amant, adresse Web: <http://sisyphe.org>

« Liste des membres du Conseil des ministres », site Internet du premier ministre, adresse Web : www.premier.gouv.qc.ca (page consultée le 2 juin 2005).

MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2001, 199 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE. *Plan stratégique 2005-2008*, Québec, le Ministère, 2005, 48 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Portrait des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), de l'hépatite C, de l'infection par le VIH et du sida au Québec*, Québec, le Ministère, décembre 2004, 38 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation Éditions 2004*, Québec, le Ministère, 2004, 162 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Enquête La Relance*, adresse Web : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm> (page consultée le 19 mai 2005).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *La réussite scolaire des garçons et des filles : l'influence du milieu socio-économique - Analyse exploratoire*, Québec, le Ministère, 2005, adresse Web : www.mels.gouv.qc.ca/publications/menu-rapports.htm (pages consultées le 22 juin 2005).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille : document de consultation Version complète*, Québec, Direction des communications, le Ministère, 2004, 85 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2003*, adresse Web : http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/legislation/statistiques_2003.pdf (page consultée le 2 juin 2005).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE. *Bilan de la progression des Québécoises en sciences et technologies de 1993 à 2003*, Québec, le Ministère, 2004, 119 p.

NATIONAL INSTITUTE ON DRUG ABUSE. « Update on nicotine addiction and tobacco research », *Research Findings*, vol. 15, n° 5, octobre 2000.

PERRON, M. et autres. *Enquête régionale 1997 « Aujourd'hui, les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, trajectoires d'adolescence : stratégies scolaires, conduites sociales et vécu psychoaffectif »*, rapport de recherche de la phase II, Jonquière, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 1999, 42 p.

POULIN, Richard. *La mondialisation des industries du sexe : prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Montréal, L'Interligne, 2004, 431 p.

ROBERT, Jocelyne. *Le sexe en mal d'amour : de la révolution sexuelle à la régression érotique*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2005, 226 p.

ROTERMAN, Michelle. « Relations sexuelles et MTS chez les jeunes », *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, mai 2005, Statistique Canada, n° 82-003-XIF au catalogue, p. 47-53.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *Stratégie d'action jeunesse – document de consultation*, Québec, Secrétariat à la communication gouvernementale, ministère du Conseil exécutif, 2005, 53 p.

SHIELDS, Margot. « Usage du tabac chez les jeunes », *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, Statistique Canada, n° 82-003-XIF au catalogue, p. 61-65.

SOMMET RÉGIONAL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Commission sectorielle jeunesse – Bilan et enjeux*, cité dans Conseil du statut de la femme. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [recherche et rédaction : Claire Minguy], Québec, le Conseil, mars 2000, 90 p.

STATISTIQUE CANADA. *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 3, mai 2005, catalogue 82-003.

VITARO, F. et autres. *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents : les problèmes internalisés*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2000, 550 p.